



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8546^e séance

Mercredi 12 juin 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Le cheik Al Sabah.	(Koweït)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Allemagne	M. Schulz
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
	Indonésie	M. Djani
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Prévention des conflits et médiation

Lettre datée du 31 mai 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/456)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Prévention des conflits et médiation

Lettre datée du 31 mai 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/456)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : S. E. M^{me} Mary Robinson et S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/456, qui contient une lettre datée du 31 mai 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Koweït et S. E. le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de cette occasion qui m'est offerte de faire un exposé au Conseil.

Je souhaite la bienvenue à deux représentants des Sages, l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon et l'ancienne Présidente Mary Robinson. Je vois également devant moi l'ancien Président de la Colombie, S. E. M. Juan Manuel Santos Calderón. Je leur souhaite la bienvenue dans la salle du Conseil aujourd'hui et je les remercie de contribuer à ce débat en faisant fond sur leur sagesse personnelle.

La prévention des conflits et la médiation sont deux des outils les plus importants dont nous disposons pour réduire les souffrances humaines. Lorsque nous agissons rapidement et que nous faisons preuve d'unité, nous pouvons prévenir l'escalade des crises, sauver des vies, réduire les souffrances et remplir le mandat primordial des Nations Unies, tel qu'il est énoncé dans le préambule de la Charte. Nous coopérons avec les parties

à des conflits et d'autres partenaires dans les régions et les pays du monde entier pour faciliter la réalisation de ces buts.

Il y a quelques signes encourageants, notamment des transferts constitutionnels du pouvoir sans heurt au Mali et à Madagascar. Le rapprochement entre l'Éthiopie et l'Érythrée et l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud ont également suscité un nouvel espoir. Et après des décennies, en Europe du Sud-Est, la question du nom a été résolue grâce un accord entre Athènes et Skopje, qui a permis à la désignation de la République de Macédoine du Nord d'être reconnue au niveau international.

Ailleurs, nos efforts se heurtent à des défis de taille, mais nous continuons d'aller de l'avant sur tous les fronts. L'accord conclu à Stockholm par les parties au conflit au Yémen est une étape importante. Il faut maintenant passer à un règlement négocié. Mon Envoyé spécial travaille d'arrache-pied avec les parties pour appuyer la mise en œuvre de l'accord concernant Hodeïda et pour prévenir la reprise d'un conflit ouvert, ce qui est une condition fondamentale pour le lancement des négociations politiques.

En République centrafricaine, l'ONU aide les parties à mettre en œuvre l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, conclu sous l'égide de l'Union africaine, en menant des opérations robustes pour amener les groupes armés à adhérer à cet Accord et en facilitant la conclusion d'accords de paix locaux. Au Burkina Faso, nous travaillons avec un large éventail d'acteurs nationaux, notamment la société civile et les groupes de femmes, pour renforcer les structures locales en faveur de la paix dans le cadre de la riposte à la montée de la violence sectaire et du terrorisme.

En dépit de ces efforts, la paix se heurte à d'énormes obstacles. À cause des divisions au sein de la communauté internationale, les guerres continuent de faire rage alors que les acteurs externes tergiversent, voire alimentent la violence. Ce sont les civils qui en font les frais. La dispersion des groupes armés non étatiques et des milices engendre un chaos encore plus grand. Il y a une résurgence du populisme et des politiques qui contribuent au ressentiment, à la marginalisation et à l'extrémisme, même au sein des sociétés qui ne sont pas en guerre. Certains pays tentent de faire reculer les droits de l'homme et d'annuler les progrès réalisés au cours des dernières décennies en matière d'égalité des genres et d'inclusion. L'espace pour la société civile se rétrécit.

Mon représentant spécial en Libye a exposé de manière détaillée au Conseil le lourd bilan humain résultant des affrontements armés et des combats dans ce pays et du manque de motivation morale pour mettre fin à la guerre. Il œuvre actuellement à un cessez-le-feu et à un retour à la table de négociation.

La persistance de la crise au Venezuela et ses conséquences humanitaires sont très préoccupantes. J'appuie les efforts internationaux qui sont actuellement déployés pour que les principaux acteurs politiques vénézuéliens trouvent une solution pacifique et négociée, et je suis attentivement le processus qui a lieu en Norvège. Mes bons offices restent à disposition pour appuyer des négociations sérieuses entre les parties, le cas échéant.

En Syrie, nous sommes confrontés à un scénario de cycles continus d'instabilité, de violence et de souffrance. Nous ne pourrions instaurer une paix durable si les différentes parties continuent de mener des opérations militaires dans le pays. Il n'y a pas de solution militaire au conflit. Sans une solution politique globale, fondée sur la résolution 2254 (2015), qui s'attaque aux causes profondes de l'instabilité, la Syrie ne connaîtra jamais la stabilité ni la paix. Mon envoyé spécial pour la Syrie s'emploie à instaurer la confiance avec toutes les parties, à faire comprendre qu'un avenir qui réponde aux besoins et aux aspirations légitimes de tous les Syriens est possible et à mettre sur pied une commission constitutionnelle crédible et équilibrée pour ouvrir la voie à un processus politique conduit par les Syriens et facilité par les Nations Unies.

Le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies énonce un large éventail d'outils que les parties peuvent utiliser pour prévenir et régler les conflits. Cela peut se faire notamment par voie de

« négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix ».

J'exhorte les gouvernements à utiliser pleinement ces outils et le Conseil à user de son autorité pour demander aux parties d'y recourir.

Mes bons offices et ceux de mes envoyés visent à aider les parties à régler pacifiquement leurs différends. Les membres de mon comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation m'ont conseillé discrètement, ainsi que mes représentants, sur divers processus politiques. Nos conseillers au sein de l'Équipe

de réserve de conseillers principaux pour la médiation ont appuyé des processus allant de l'Afghanistan au Soudan du Sud, et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à la Syrie. Par ailleurs, nous avons approfondi nos partenariats stratégiques et opérationnels avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier en Afrique. De la République centrafricaine au Soudan du Sud, en passant par la République démocratique du Congo et Madagascar, l'interaction accrue avec l'Union africaine a renforcé la confiance et nous a permis d'agir à l'appui d'approches conjointes et de solutions viables.

Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale s'emploie à régler les problèmes transfrontières et à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nos opérations de maintien de la paix et nos missions politiques spéciales déploient des efforts indispensables en matière de prévention et de règlement des conflits. Dans certaines situations, la perspective ou l'application de régimes de sanctions bien ciblés, conformément à la Charte des Nations Unies, peut aider les parties à avancer vers la paix.

Le développement durable est une fin en soi, mais c'est également un des outils les plus efficaces dont nous disposons pour prévenir les conflits. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est notre plan pour édifier des sociétés résilientes et stables et pour nous attaquer aux causes profondes de la violence sous toutes ses formes. Cela signifie qu'il faut mettre fortement l'accent sur l'inclusion, en accordant une attention particulière à l'intégration des droits des femmes et de l'égalité des genres dans notre action de prévention et de médiation.

Les progrès en ce qui concerne la participation des femmes aux processus de paix officiels sont encore à la traîne. Nous continuerons d'utiliser des stratégies créatives pour promouvoir la participation des femmes, en nous appuyant sur les efforts précédemment déployés, notamment le Comité consultatif des femmes syriennes et le Groupe consultatif technique des femmes yéménites. Les réseaux régionaux de femmes médiatrices tels que le réseau FemWise-Africa de l'Union africaine constituent une avancée importante. Mon comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation est disponible pour appuyer leurs efforts.

Quelque 600 millions de jeunes vivant dans des États fragiles ou touchés par un conflit ont une contribution essentielle à apporter aux processus de médiation et de consolidation de la paix. Le premier

Symposium international sur la participation des jeunes aux processus de paix, qui s'est tenu cette année, a constitué un important pas en avant. Des acteurs indépendants et des organisations non gouvernementales, notamment les Sages, qui sont représentés ici aujourd'hui, sont un élément complémentaire essentiel à nos efforts.

Les coûts humains et financiers des conflits sont élevés et ne font qu'augmenter. Les déplacements forcés sont à leur plus haut niveau depuis la Seconde Guerre mondiale et la faim réapparaît après des années de déclin. Nous ne pouvons pas nous permettre de réduire l'énergie et les ressources que nous investissons dans la prévention et dans la médiation.

Mais ne nous leurrions pas. La prévention et la médiation ne fonctionneront pas sans des efforts politiques plus larges. J'exhorte les membres du Conseil et tous les États Membres à faire en sorte d'être plus unis afin que les efforts de prévention et de médiation soient aussi efficaces que possible. C'est la seule façon d'assumer nos responsabilités envers les peuples que nous servons.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Robinson.

M^{me} Robinson (*parle en anglais*) : C'est un privilège de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui à l'occasion de cette importante séance sur la prévention des conflits et la médiation, deux questions qui sont au cœur même de la mission du Conseil de sécurité et de l'ensemble du système multilatéral fondé sur des règles.

Je m'exprime aujourd'hui en ma qualité de Présidente des Sages, le groupe de dirigeants mondiaux indépendants fondé par Nelson Mandela, qui œuvrent pour la paix, la justice et les droits de l'homme. Je suis également honorée de me trouver aux côtés de quelqu'un qui n'a pas besoin d'être présenté : S. E. M. Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général, qui est aujourd'hui, avec Graça Machel, un des Vice-Présidents des Sages. Je suis également heureuse d'être rejointe par le Président Juan Manuel Santos Calderón.

Au nom de tous les Sages, je tiens à remercier sincèrement S. E. le cheik Sabah Khalid Al Hamad Al Sabah, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État du Koweït, de nous avoir invités à prendre la parole au Conseil dans le cadre de la présidence koweïtienne.

Je me souviens à quel point il était extrêmement précieux, lorsque j'étais Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs en Afrique et en République démocratique du Congo en 2013 et 2014, d'avoir un Conseil de sécurité uni auquel faire rapport. Je sais que le Président Santos s'est lui aussi félicité de l'appui que le Conseil de sécurité a fourni à son action en faveur de la paix en Colombie. Les Sages tiennent aujourd'hui à exhorter tous les membres du Conseil de sécurité à aborder les sujets à l'examen dans le même esprit de dialogue inclusif et avec la volonté d'œuvrer en faveur du compromis et du consensus dans l'intérêt de la paix. Nous savons que le monde est actuellement plus divisé et plus polarisé, mais le Conseil a une responsabilité tout à fait singulière en vertu de la Charte des Nations Unies, et nous encourageons les 10 membres élus à jouer un rôle le plus plein possible dans ses travaux.

Lorsque Nelson Mandela a fondé les Sages en 2007, il nous a confié un mandat précis : « soutenir le courage là où il y a la peur, pour encourager la négociation là où il y a le conflit, et donner l'espoir là où règne le désespoir ». Je crois que le fait que ses paroles suscitent le même sentiment d'urgence en 2019 que lorsqu'il les a prononcées sur scène à Johannesburg il y a une dizaine d'années témoigne de la perspicacité de Mandela, mais aussi de la triste réalité de notre monde – surtout lorsqu'on pense à la prévention des conflits et à la médiation.

La peur, les conflits et le désespoir ne sont que trop évidents, des rues de Khartoum aux townships de Harare; des hôpitaux bombardés d'Edleb aux écoles en ruines du Yémen; des bidonvilles de Gaza aux camps de réfugiés rohingya de Cox's Bazar au Bangladesh. Dans tous ces cas, et dans tant d'autres à travers le monde, le Conseil de sécurité devrait être considéré comme un instrument de délivrance, un défenseur des droits et un garant de la protection.

Mais trop souvent, au fil des décennies, le Conseil et en particulier ses cinq membres permanents n'ont pas été à la hauteur de leurs responsabilités et ont privilégié la *realpolitik* ou les stratagèmes de pouvoir à court terme sur le respect des engagements solennels énoncés dans la Charte des Nations Unies. Rien ne reflète mieux cette réalité que le recours répété de certains membres permanents au veto sur des projets de résolution visant à prévenir des atrocités criminelles, notamment l'emploi d'armes chimiques contre des civils. Pour reprendre les mots de mon prédécesseur immédiat à la présidence des Sages, le très regretté Kofi Annan, « on ne peut pas

exercer son droit de veto, paralyser les opérations, créer une impasse et ne proposer aucune solution ».

Afin de proposer des pistes de réflexion positives dans nos délibérations d'aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur trois domaines précis où nous, les Sages, pensons que le Conseil peut jouer un rôle dynamique et positif sur le conflit.

Le premier est l'importance de la prévention. Tous ici dans cette salle reconnaîtront que la prévention est de loin le moyen le plus efficace de régler les conflits. Mais cela ne doit pas être considéré strictement en termes de garantie de la sécurité et de la stabilité immédiates ou déformé pour justifier des accords avec des dirigeants sans scrupules qui ne défendent qu'en paroles la paix et la médiation en tant que moyen de garder le pouvoir sans jamais prendre les mesures nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes du conflit et des divisions.

Un gouvernement inclusif et un engagement en faveur de la justice et des droits de l'homme sont aussi essentiels. Les violations ou le mépris des valeurs fondamentales des droits de l'homme et des actions non démocratiques et injustifiables de la part de dirigeants en place depuis longtemps ont souvent dégénéré pour se transformer en crises plus graves. Je sens aussi depuis longtemps qu'une attention insuffisante a été portée au rôle et aux voix des femmes sur le terrain en termes de prévention des conflits. Le Conseil a fait preuve de leadership sur cette question ces dernières années, en particulier à travers l'adoption de la résolution 1325 (2000). Il doit maintenant redoubler ses efforts collectifs pour s'assurer que les perspectives et l'expérience des femmes sont reflétées dans l'ensemble de la politique de maintien de la paix et de prévention des conflits. Je me fais l'écho de l'accent particulier mis par le Secrétaire général aujourd'hui sur la pleine participation des femmes. Dans l'ensemble, la communauté internationale n'a le plus souvent pas porté une attention suffisante à toutes ces questions, et les citoyens des pays et des régions ruinées par les conflits ont payé un prix beaucoup trop élevé à cause de cette négligence.

Le deuxième est le changement climatique. Avec les armes nucléaires, il n'y a pas de plus grande menace existentielle pour notre planète que le changement climatique. L'ONU fait preuve d'un leadership louable sur la question, négociant l'Accord de Paris sur les changements climatiques en 2015 et veillant à ce que le climat soit un élément intégral des objectifs de développement durable. Les Sages notent avec

satisfaction que la question des changements climatiques continue de préoccuper le Conseil de sécurité. Nous sommes d'avis que si le Conseil adoptait une approche plus globale de la prévention des conflits, y compris du changement climatique, cela le rendrait plus efficace et appuierait aussi le mandat d'autres entités du système des Nations Unies. Nous sommes favorables à la création d'un poste de coordonnateur institutionnel, en la personne d'un représentant spécial du Secrétaire général, qui s'occupera de rassembler les compétences en matière de changement climatique de l'ensemble du système des Nations Unies et au-delà, cela afin d'aider le Conseil à évaluer les effets changeants, variés et complexes des changements climatiques sur les conflits.

Le troisième est l'impact des technologies. Un autre aspect d'une perception à plus long terme et plus globale des causes du conflit et des moyens de le prévenir doit être l'impact des technologies, notamment l'intelligence artificielle et l'automatisation. En tant que Sages, nous ne prétendons aucunement être à l'avant-garde du débat ici, mais je voudrais à nouveau rappeler ces mots sages de Kofi Annan : « On n'est jamais trop jeune pour diriger, et jamais trop vieux pour apprendre ». Il nous faut écouter et apprendre des jeunes – la génération numérique qui est à l'aise dans le nouveau monde de la technologie, mais qui risque aussi de payer le prix du progrès alors que les emplois et les perspectives de carrière auparavant sûrs appartiennent au passé.

Le chômage des jeunes est particulièrement élevé au Moyen-Orient et en Afrique, et il est un facteur de troubles sociaux dans de nombreux pays. De même, les médias sociaux, tout en étant un outil puissant pour connecter les personnes partout dans le monde, sont aussi utilisés comme outil pour promouvoir l'extrémisme violent et propager des informations erronées, ce qui a contribué à la violence et aux troubles sociaux. Il y a urgence aussi à élaborer des normes et des règles mondiales relatives à la prévention des cyberconflits. Il n'existe actuellement pas de mécanisme international pour régler les cybermenaces, et les acteurs étatiques comme non étatiques sont en mesure d'opérer en toute impunité. Il nous faut au minimum élaborer un processus qui rendrait les États et les gouvernements plus transparents s'agissant de leurs cybercapacités et de leurs mécanismes de dissuasion. La communauté internationale ne doit pas attendre qu'une tragédie majeure survienne pour élaborer de telles règles. Le Conseil de sécurité est, à notre sens, le mieux placé pour diriger les efforts visant à dégager progressivement un consensus inclusif.

Je vous remercie encore une fois, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée d'aborder ces questions au Conseil aujourd'hui. J'ai le plaisir de céder la parole à mon collègue, S. E. M. Ban Ki-moon, qui va parler plus en détail de nos priorités et de nos préoccupations.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M^{me} Robinson de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Ban.

M. Ban (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord faire écho à ce qu'a dit la Présidente des Sages, Mary Robinson, et vous remercier, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant cette assemblée.

En tant qu'ancien Secrétaire général, j'ai le plus grand respect pour l'institution du Conseil de sécurité et pour les principes et valeurs pour la défense desquels il a été créé. Lorsque le Conseil coopère et s'exprime fermement et d'une seule voix, ses décisions peuvent avoir un impact décisif. S'exprimer fermement et d'une seule voix est plus que jamais nécessaire en ce moment, alors que l'attrait illusoire du populisme et de l'isolationnisme va croissant sur tous les continents, de l'Amérique du Nord et du Sud, à l'Europe, en passant par l'Afrique et l'Asie.

Face à des défis complexes, multiformes et très graves qui vont de la prolifération nucléaire au changement climatique, et à une transformation radicale de nos paradigmes économiques et sociaux, il est peut-être compréhensible que de nombreuses personnes de toutes conditions sociales se sentent submergées et cherchent un réconfort dans les discours simplifiés sur un âge d'or révolu dans lequel elles avaient le sentiment d'être maîtresses de leur destin individuel et national.

Ce qui est toutefois profondément irresponsable, c'est que les politiciens – en particulier dans les sociétés démocratiques, mais pas exclusivement – sont de connivence ou entretiennent ces illusions pour atteindre leur propre objectif, qui est d'arriver au pouvoir et de s'y maintenir longtemps, sachant tout à fait qu'aucun pays, aussi puissant soit-il, n'est capable de relever seul ces défis globaux. C'est pourquoi, je crois, il est absolument essentiel pour la paix et la sécurité mondiales que les États Membres de l'ONU, et en particulier ceux qui ont l'honneur de siéger au Conseil de sécurité, comprennent et assument leurs responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies, et qu'ils agissent au service de

l'humanité tout entière et non pour leurs intérêts nationaux, idéologiques ou sectaires étroits.

Le Conseil doit être audacieux et affirmer sa voix collective face aux défis communs, tout en écoutant les paroles de mon illustre prédécesseur, Dag Hammarskjöld :

« C'est lorsque nous ne prenons aucun risque que nous créons un monde d'extrême insécurité. C'est lorsque nous ne prenons aucun risque que la fatalité nous conduira à notre perte. Ce n'est qu'à l'ombre obscure du courage que le mauvais sort peut être déjoué ».

Le Conseil a toujours été destiné à être un forum d'engagement collectif en faveur des intérêts les plus larges de la paix et de la sécurité, ainsi qu'une occasion pour les États Membres de refléter le point de vue de leurs capitales sur la question à l'examen.

De l'humble avis des Sages, basé sur leur appréciable expérience collective de travail pour et au sein du système international, les méthodes de travail du Conseil pourraient être améliorées afin d'encourager les membres du Conseil à convenir d'une position commune en vue d'aborder les conflits dès leurs toutes premières phases. Le Conseil doit examiner les moyens d'être plus efficace et plus efficient et d'affirmer sa voix collective par le biais de déclarations fermes et opportunes. Qu'il s'agisse d'une déclaration de la présidence du Conseil de sécurité ou d'une déclaration à la presse, il est nécessaire de parvenir à un consensus. Toutefois, ce scénario est peu réaliste et illogique lorsqu'une résolution contraignante du Conseil de sécurité ne requiert que neuf voix pour, en l'absence de veto. Le Conseil de sécurité doit parler à tous les États Membres de l'ONU et en leur nom, et il ne devrait pas être limité dans son action par les priorités et les programmes respectifs des capitales de ses pays membres.

Dans le droit fil des remarques formulées par la Présidente Robinson, je voudrais mettre l'accent sur trois autres domaines dans lesquels j'estime que le Conseil peut faire preuve d'un leadership efficace à l'appui de l'action du Secrétaire général et améliorer les conditions générales de la paix et du règlement des conflits.

Premièrement, l'importance de la prévention. L'accent mis par le Secrétaire général sur la priorité à donner à la prévention tombe à point nommé, et les États Membres doivent veiller à ce que l'action de l'ONU en matière de prévention et de consolidation de la paix soit dûment appuyée et financée. Les membres

du Conseil doivent faire plus pour aider le Secrétaire général à user de ses bons offices afin de contribuer à prévenir et à réduire la menace de conflit. Ils doivent également prendre conscience que le travail du Conseil en matière de paix et de sécurité est sapé lorsqu'ils entravent l'action des envoyés spéciaux de l'ONU pour la paix et les processus de paix placés sous les auspices des Nations Unies. Le coût humain de ces stratagèmes est beaucoup trop douloureux, la Libye et le Yémen n'étant que deux sombres exemples.

Deuxièmement, j'en viens aux institutions régionales. Des institutions régionales multilatérales solides sont essentielles au maintien de la paix et de la sécurité, à la fois en tant que forums de dialogue et en tant que mécanismes de coopération économique et politique entre les États. L'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en sont de parfaits exemples. En revanche, l'absence de dialogue entre les États ou d'instances de dialogue ouvertes à tous au Moyen-Orient est une des raisons de la persistance et de la reprise des conflits dans cette région.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter notre hôte, l'État du Koweït, pour son attachement et son appui constants aux valeurs qui ont toujours soutenu le Conseil de coopération du Golfe. J'exhorte tous les autres membres du Conseil de coopération du Golfe à agir dans le même esprit pour redonner à cet organe son rôle vital de garant de la stabilité régionale, régi par le respect mutuel de la souveraineté nationale et une compréhension commune des défis communs.

Le rôle des organisations régionales dans la prévention et le règlement des conflits doit être renforcé, non seulement au Moyen-Orient mais aussi dans le monde entier. Une meilleure coordination entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales serait également bénéfique.

Troisièmement, je voudrais aborder la question de la menace nucléaire. Les risques de conflit nucléaire sont plus élevés qu'ils ne l'ont été depuis plusieurs décennies. Comme Mary Robinson l'a si justement dit, les armes nucléaires et les changements climatiques constituent deux des menaces existentielles les plus graves qui pèsent sur la vie sur Terre telle que nous la connaissons. En ce qui concerne la non-prolifération nucléaire, la communauté internationale est confrontée à deux défis majeurs, à savoir les programmes iraniens de développement nucléaire et la nécessité de parvenir à la dénucléarisation complète de la Corée du Nord.

S'agissant de la question nucléaire iranienne, je suis profondément préoccupé par la décision des États-Unis de se retirer du Plan d'action global commun, car en plus d'affaiblir la stabilité régionale du Moyen-Orient, cela n'envoie pas le bon message aux négociations en cours sur les questions nucléaires de la Corée du Nord. Malheureusement, les négociations entre les États-Unis et la Corée du Nord sont dans une impasse depuis l'échec du sommet de Hanoï en février dernier. J'appuie les efforts déployés par le Gouvernement des États-Unis pour parvenir à la dénucléarisation complète de la Corée du Nord. À cet égard, nous devons maintenir en place et respecter strictement les mesures de sanction imposées par le Conseil de sécurité à la Corée du Nord. J'espère sincèrement que tous les États Membres de l'ONU appliqueront scrupuleusement les mesures de sanction.

En outre, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial, les pénuries alimentaires enregistrées en Corée du Nord pourraient atteindre environ 1,5 million de tonnes. Compte tenu du fait que la Corée du Nord a souffert de pénuries alimentaires chroniques ces 20 dernières années, la situation semble s'aggraver, en l'absence de soutien de la communauté internationale. C'est pourquoi le Gouvernement de la République de Corée a annoncé qu'il verserait 8 millions de dollars aux organismes des Nations Unies pour aider la Corée du Nord à faire face à la crise humanitaire actuelle. J'espère sincèrement que les négociations qui se trouvent actuellement dans une impasse reprendront entre les parties concernées dans les plus brefs délais.

Mais au-delà de ces deux questions régionales, il existe un risque très réel que tout le dispositif de maîtrise des armements et de non-prolifération nucléaire qui a été mis en place pendant les décennies de bras de fer entre les superpuissances ne s'effondre en raison d'une combinaison de facteurs allant de la négligence à l'arrogance et à l'analyse mal fondée des menaces. Cette question touche au cœur même du Conseil de sécurité. Tous ses membres permanents sont dotés de l'arme nucléaire, c'est pourquoi ils ont la lourde responsabilité de mettre au point des processus efficaces de non-prolifération et de désarmement.

Pourtant, le fait que les cinq membres permanents n'aient pas progressé dans la réalisation des engagements en matière de désarmement, qu'ils ont pris au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), risque d'affaiblir le TNP, qui s'est avéré un mécanisme multilatéral très efficace pour

prévenir la prolifération. Il est dans l'intérêt des cinq membres permanents de prendre au sérieux la question du désarmement s'ils souhaitent préserver l'engagement international quasi universel de prévenir la prolifération nucléaire, en particulier dans la perspective de la Conférence d'examen de l'année prochaine. Je n'ose même pas imaginer quelles pourraient être les conséquences d'un échec.

J'espère que nous, les Sages, avons souligné dans nos exposés les possibilités de progrès qui existent et les défis à relever. Nous attendons maintenant avec intérêt une discussion interactive stimulante avec les membres du Conseil, et nous remercions à nouveau le Président du Conseil de nous avoir donné le privilège de participer au présent débat.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Ban Ki-moon pour son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït.

Tout d'abord, je remercie le Secrétaire général António Guterres pour son exposé très utile, et je l'assure que l'État du Koweït l'appuie pleinement dans ses efforts pour améliorer les mécanismes de l'ONU et accroître leur efficacité en vue de réduire les risques et les menaces qui pèsent aujourd'hui sur le monde. Nous appuyons tout particulièrement son appel à un sursaut de la diplomatie et au renforcement des mesures de prévention des conflits et de médiation, dans le cadre de ses réformes des piliers Paix et sécurité, en vue de les rendre plus cohérentes et complètes.

Je remercie également les Sages de leur présence parmi nous aujourd'hui, car je suis certain que nous apprendrons beaucoup de la sagesse et de l'expertise qu'ils ont acquises au cours de décennies de dur labeur à divers postes de décision, durant lesquelles ils se sont efforcés d'améliorer la vie de millions de personnes à travers le monde. Parmi eux figurent une défenseuse des droits des femmes et des droits humains et ancienne Présidente de son pays, un ancien Secrétaire général de l'ONU, qui a réussi à mettre en place les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, et un dirigeant qui a réussi à rétablir la paix et à mettre fin à 50 années de conflit dans son propre pays, ce pour quoi le prix Nobel de la paix lui a été décerné. Je souhaite la bienvenue à M^{me} Mary Robinson, M. Ban Ki-moon et M. Juan Manuel Santos Calderón, et je tiens à remercier

M^{me} Robinson et M. Ban Ki-moon de leurs exposés précieux et éclairants sur le sujet que nous examinons aujourd'hui.

À l'entame de la séance d'aujourd'hui consacrée à la prévention des conflits et à la médiation, au titre du point de l'ordre du jour consacré au maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous citerons le premier paragraphe de l'Article premier de la Charte des Nations Unies, qui définit les buts des Nations Unies comme suit :

« Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix ».

L'État du Koweït a convoqué la séance d'aujourd'hui pour donner au Conseil l'occasion d'évaluer son rôle en matière de prévention des conflits et de médiation et d'examiner les moyens de renforcer ce rôle en vue de faire face aux crises sécuritaires, politiques et humanitaires dès leurs premiers stades, avant qu'elles ne s'enveniment, se compliquent et deviennent des menaces pour la paix et la sécurité internationales. Ces dernières années, la fréquence des crises auxquelles notre monde est confronté a augmenté. Elles sont devenues plus complexes et plus imbriquées que jamais, mais il est certain que nous aurions pu nous attaquer à certaines d'entre elles plus rapidement, empêchant ainsi leur intensification, si nous avons utilisé efficacement les outils à la disposition du Conseil.

La Charte des Nations Unies nous fournit de nombreux outils qui encouragent le règlement des conflits par des moyens pacifiques, en particulier au Chapitre VI, qui énonce les mesures à même de résoudre tout différend entre des parties comme la négociation, l'enquête, la médiation, la conciliation, l'arbitrage, le règlement judiciaire, le recours aux organismes et accords régionaux, ou d'autres moyens pacifiques au choix des parties. Le Chapitre VI souligne également l'importance du rôle préventif du Conseil de sécurité. Il donne au Conseil le droit d'inviter les parties à un conflit à régler leur différend par les moyens susmentionnés et d'enquêter sur tout différend ou toute

situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Au Chapitre VIII, la Charte encourage le règlement pacifique des conflits locaux par le moyen d'accords conclus avec des organisations régionales et sous-régionales, qui disposent d'une connaissance historique de ces conflits et en sont géographiquement proches. À cet égard, je tiens à saluer la grande coopération entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine s'agissant de traiter un certain nombre des questions auxquelles est confronté le continent africain. Demain, dans le cadre de nos efforts pour mettre en place un modèle de coopération similaire, le Koweït tiendra une séance sur la coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes. Nous pensons qu'elle est opportune au regard des troubles et de l'instabilité que connaissent actuellement un certain nombre de pays arabes.

Dans le cadre de nos délibérations aujourd'hui, il conviendrait de mettre en exergue le rôle important du Secrétaire général, sur la base de l'Article 99 de la Charte, qui confère au Secrétaire général le droit et la responsabilité inhérents de jouer un rôle dans la prévention des conflits par ses bons offices ou ceux de ses envoyés et représentants spéciaux dans n'importe quelle zone de conflit. Le Secrétaire général a fait de la médiation une priorité et nous nous félicitons qu'il ait créé un Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation, qui a vocation à être un outil de prévention des conflits, ce que nous devons tous appuyer car il nous épargnera incontestablement beaucoup d'ennuis, de peines, de souffrances et de ressources, y compris financières. Des milliards de dollars sont dépensés chaque année pour contenir des crises par le biais d'opérations de maintien de la paix ou pour remédier à leurs conséquences et leurs implications, notamment sur le front humanitaire.

Les défis que nombre d'efforts de médiation tentent de résoudre sont locaux, régionaux et internationaux, et parfois tout cela à la fois. Les efforts de médiation doivent donc être globaux et s'attaquer aux causes profondes des conflits et à leurs divers aspects politiques, sécuritaires, économiques, sociaux et liés au développement. Ils doivent également aborder les problématiques des conditions de vie, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme, entre autres choses, et doivent donc agir rapidement pour

éviter que les différends ne s'enveniment. Il faut tenir compte des différents points de vue et travailler en coulisses pour gagner la confiance de toutes les parties à un conflit en adoptant une approche honnête, neutre et claire, exempte d'objectifs particuliers, dans l'optique de parvenir à un règlement global et durable du conflit concerné. Je tiens à féliciter le Secrétaire général et ses envoyés et représentants spéciaux, ainsi que leurs équipes, pour les efforts qu'ils déploient afin de régler les conflits dans le monde entier, souvent sans que les médias n'en parlent.

L'expérience accumulée et les enseignements tirés sont suffisants pour permettre au Conseil de sécurité de prendre des mesures et dispositions novatrices visant à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et, assurément, rien n'empêche le Conseil de prendre des initiatives et mesures novatrices à des fins de prévention des conflits et de médiation. Dans la note de cadrage distribuée aux membres du Conseil (S/2019/456, annexe), nous avons recensé certaines mesures propres à appuyer les efforts de prévention des conflits et de médiation, notamment l'envoi d'une petite délégation de membres du Conseil afin d'entreprendre des efforts de médiation entre les parties aux conflits, une pratique que le Conseil a déjà utilisée dans le passé. Les visites de terrain du Conseil dans les zones de conflit pourraient couvrir prévention et médiation. Le Conseil pourrait également tirer meilleur parti des différentes modalités de réunion existantes pour examiner les questions susceptibles de menacer la paix et la sécurité internationales. En outre, il dispose d'outils traditionnels, tels que les opérations de maintien de la paix et les sanctions imposées à des individus et des entités, lesquels moyens pourraient être utilisés plus efficacement pour atteindre les objectifs de la diplomatie préventive.

Après avoir énuméré les outils de prévention dont dispose le Conseil de sécurité, je ne peux m'empêcher de me demander combien de crises le Conseil aurait pu éviter, prévenir ou désamorcer s'il avait utilisé les outils à sa disposition, conformément à la Charte, et s'il avait activement mené une diplomatie préventive. Une question plus difficile encore est de savoir combien de vies humaines et de ressources auraient pu être épargnées si nous n'avions tenu aucun compte des calculs politiques et intérêts étriqués et si nous nous étions au contraire attachés à nous acquitter de notre responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, notamment en activant ces outils de prévention. Pour que le Conseil soit couronné de

succès lorsqu'il se sert de ces outils, il faut l'unité et le consensus de ses membres. Trop souvent, nous avons été témoins de situations de conflit où le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de trouver des solutions en raison des divergences de vues des membres du Conseil et du recours au veto. La question palestinienne et la crise syrienne sont probablement les questions les plus importantes au sujet desquelles nous avons été témoins des divisions entre les membres du Conseil et du recours au veto.

L'unité du Conseil de sécurité, notamment des cinq membres permanents, est essentielle pour que le Conseil puisse s'acquitter de ses fonctions et prendre des décisions avec efficacité et détermination. Pour relever les défis politiques, humanitaires et de sécurité qui se posent dans le monde d'aujourd'hui, nous devons adopter une approche collective multilatérale. Ces défis internationaux exigent des solutions internationales.

La diplomatie préventive est l'un des principaux piliers de la politique étrangère du Koweït, qui est un petit État et le plus petit pays parmi les membres actuels du Conseil de sécurité en termes de superficie. Nous sommes convaincus que le dialogue est le meilleur moyen de régler les conflits, sur la base des règles du droit international et des principes et buts énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes également convaincus que le sous-développement et les défis économiques et sociaux sont les causes profondes de nombreux conflits dans le monde. C'est la raison pour laquelle l'État du Koweït mène une action en faveur de la diplomatie humanitaire et de développement pour améliorer les conditions de vie de millions de personnes dans le monde et contribuer à la stabilité des communautés et des pays. Je puis assurer tous les membres du Conseil que l'État du Koweït continuera d'être un fervent partisan de la paix en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité et même en dehors de celui-ci, grâce à notre diplomatie fondée sur la prévention des conflits et le règlement des différends par des moyens pacifiques.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : Je tiens tout d'abord à exprimer toute mon admiration et ma gratitude à nos intervenants, qui sont tous d'extraordinaires et infatigables artisans de la paix. Les interventions du

Secrétaire général, S. E. M. António Guterres; de S. E. M. Ban Ki-Moon; et de S. E. M^e Mary Robinson sont particulièrement inspirantes pour nous tous, à l'image de l'engagement exemplaire qui est le leur.

À quelques jours de mon départ de New York pour prendre de nouvelles responsabilités à Paris, c'est un immense honneur pour moi d'aborder, en leur présence, une des questions majeures qui nous a mobilisés, ensemble, pendant les cinq années que j'ai eu le privilège de passer dans cette responsabilité. Cette question est la suivante : comment les Nations Unies peuvent-elles mieux prévenir les conflits? Je remercie chaleureusement la présidence koweïtienne d'avoir organisé cette réunion sur un sujet si important, et je salue la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères du Koweït.

Je voudrais commencer par saluer la priorité de premier plan que le Secrétaire général a donnée à la prévention des conflits. La France soutient pleinement sa vision, selon laquelle nous devons agir davantage en amont des conflits. Nous saluons les réformes qu'il a engagées, qui doivent permettre à tout le système des Nations Unies d'être plus efficace pour prévenir les crises. Je pense notamment au renforcement des capacités onusiennes en matière de médiation, à travers par exemple la création du Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation. Je constate aussi que les membres de l'Équipe de réserve de conseillers principaux pour la médiation sont de plus en plus déployés sur le terrain, dans des délais parfois très courts. Leur action, souvent discrète, est immensément précieuse. Je souhaite aussi souligner le travail indispensable mené par le Bureau de M. Adama Dieng, Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide.

Nous pouvons constater que la nouvelle dynamique que le Secrétaire général a impulsée commence à porter ses fruits. Ainsi, à Madagascar l'an dernier, la médiation menée par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Madagascar, M. Abdoulaye Bathily, en étroite coordination avec l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe, a permis d'éviter une crise politique qui aurait pu avoir des conséquences tragiques. Dans ce cas, l'engagement sans faille des Nations Unies a permis de s'assurer que l'ensemble des acteurs internationaux parlent d'une seule voix, ce qui a été déterminant. Les élections ont été un succès et ont permis de consolider la démocratie

malgache, après les soubresauts qui ont agité la vie politique de ce pays ces 10 dernières années.

Je donnerai un deuxième exemple. En début d'année, en République centrafricaine, les Nations Unies et l'Union africaine ont facilité la négociation de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, grâce notamment à l'engagement fort et parfaitement coordonné de M. Jean-Pierre Lacroix et de M. Smaïl Chergui. En outre, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine a joué un rôle précieux durant le processus de négociation et continue de jouer un rôle clef pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord, dans le contexte difficile que nous connaissons. Je voudrais à cet égard saluer plus généralement la contribution des Représentants spéciaux du Secrétaire général, qui soutiennent les processus politiques au Mali, au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo mais aussi au Moyen-Orient. Ceux qui ont en outre la charge d'une opération de maintien de la paix assurent un rôle essentiel de promotion de la paix.

En outre, le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine contribue à renforcer l'efficacité de notre diplomatie préventive. Au Burkina Faso, en 2015, et en Gambie, en 2016, l'action coordonnée et unie de l'ONU, de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a été un gage de succès. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises dans cette salle, ce partenariat revêt pour nous une importance stratégique et nous sommes donc déterminés à lui apporter notre plein et entier soutien. Notre mobilisation en matière de prévention des conflits et de médiation doit rester plus forte que jamais, car les besoins sont aujourd'hui immenses.

Au Moyen-Orient, l'aggravation dangereuse des tensions, ces dernières semaines, dans le Golfe souligne la nécessité de désamorcer tout risque d'escalade, à travers la structuration progressive d'un dialogue régional. C'est le sens des efforts de la France. Ce dialogue régional doit permettre d'aborder toutes les préoccupations légitimes qui menacent la paix et la sécurité de la région et au-delà. Le dialogue est également nécessaire pour favoriser la mise en œuvre de solutions politiques aux conflits de la zone, sous l'égide des Nations Unies, auxquelles le Conseil doit apporter un soutien unanime. Je tiens à souligner le rôle essentiel que jouent et doivent jouer les pays de la zone dans la prévention des conflits. Je tiens tout particulièrement ici

à saluer les initiatives prises par le Koweït pour créer des ponts dans la région et y favoriser le dialogue.

En Syrie, après des années de conflit sanglant et alors que nous sommes à la veille d'une nouvelle catastrophe humanitaire avec la poursuite de l'offensive à Edleb par le régime et ses alliés, il y a urgence à mettre en œuvre, ensemble, tous les éléments de la résolution 2254 (2015) en vue de parvenir à un cessez-le-feu national et à une solution politique, en appui aux efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Martin Griffiths, dispose également de tout notre appui dans la poursuite de son travail pour mettre en œuvre les accords relatifs à Hodeïda notamment. Je tiens également à réitérer notre soutien au Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Ghassan Salamé, en vue de parvenir à un accord de cessez-le-feu à Tripoli, préalable à la reprise des discussions entre les parties.

Les besoins sont également immenses en Afrique. Pour n'en prendre que quelques brefs exemples, la situation au Soudan est ainsi extrêmement préoccupante. Nous sommes horrifiés par la répression brutale de manifestants pacifiques, dont les auteurs devront répondre devant la justice, et appelons à la reprise du dialogue entre le Conseil militaire de transition et l'opposition. Nous saluons la position déterminée et claire de l'Union africaine et souhaitons que les Nations Unies puissent pleinement soutenir les efforts de médiation menés par l'Union africaine.

Dans le cadre de la priorité que nous accordons à la situation au Sahel, nous considérons par ailleurs que le Burkina Faso doit aujourd'hui bénéficier d'une attention renforcée, au vu des défis auxquels ce pays est actuellement confronté. La France appuie donc pleinement le processus engagé à l'initiative du Secrétaire général, afin d'ajuster la présence onusienne sur place. Nous souhaitons que la réponse des Nations Unies soit ambitieuse et à la mesure des attentes des autorités burkinabé, tant dans le domaine de l'aide humanitaire et du développement que dans ceux de la formation des forces de sécurité, du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ou encore du soutien à la lutte contre le terrorisme.

Au Cameroun, nous sommes très préoccupés par la dégradation de la situation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays. Nous devons tous unir nos voix pour encourager les autorités camerounaises à

lancer un dialogue politique inclusif, mettre en place des mesures de détente et approfondir la décentralisation.

Enfin, je voudrais insister en un mot sur plusieurs des défis et enjeux pour la diplomatie préventive et la médiation dans les années qui viennent.

Le premier défi est celui de la participation significative des femmes aux processus de médiation. Nous avons impérativement besoin de plus de médiatrices. Je salue à cet égard la contribution du réseau FemWise-Africa, qui permet justement de déployer des femmes médiatrices sur le terrain. Les médiations doivent aussi impliquer pleinement les femmes, à toutes les étapes du processus, et à tous les niveaux. Nous savons que les accords de paix obtenus avec la participation significative des femmes sont plus solides et plus durables. Ces mêmes accords doivent intégrer les dispositions sur les droits des femmes et ceux des enfants. Et nous comptons sur les lignes directrices en cours d'élaboration par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Virginia Gamba, pour être capables de tirer toutes les leçons des précédentes médiations sur ce dernier point.

Le second défi est celui de la consolidation de la paix après un conflit. Il nous faut soutenir davantage les pays et les sociétés qui sortent d'un conflit, en investissant dans la réconciliation, la justice transitionnelle et la reconstruction, et ainsi éviter que ces pays ne retombent dans des situations de crise. Le Fonds pour la consolidation de la paix est, à cet égard, un outil essentiel, et la France, les membres du Conseil le savent, lui apporte son plein soutien. De la même manière, il est capital de continuer à miser sur les mécanismes qui détectent les signes avant-coureurs de potentielles dégradations et enregistrent des indicateurs spécifiques pouvant aider à prévenir toute rechute.

Enfin, et je terminerai par là, le troisième défi est celui de l'impact du changement climatique sur la sécurité internationale. Cette question doit devenir un élément central de la prévention des conflits. C'est une conviction forte de la France. Le Conseil de sécurité, et plus largement tout le système des Nations Unies, doit pouvoir disposer d'un panorama complet des risques d'impacts du changement climatique pour la sécurité internationale. Nous recommandons à ce sujet la rédaction d'un rapport du Secrétaire général afin de fournir une évaluation régulière de ces risques, ainsi que des recommandations pour l'élaboration d'actions

concrètes de réaction aux conflits liés aux phénomènes climatiques et de prévention de ces conflits.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat sur la médiation et le règlement pacifique des conflits.

Nous saluons le rôle moteur joué par le Secrétaire général Guterres dans la promotion des activités de prévention des conflits et de médiation des Nations Unies, notamment la création du Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation. Nous nous félicitons de la participation du Comité au règlement et à la prévention des conflits. Je voudrais également remercier la Présidente et le Vice-Président des Sages, Mary Robinson et Ban Ki-moon, de leurs déclarations d'aujourd'hui et de l'action essentielle qu'ils mènent pour ouvrir la voie à la médiation et au règlement des conflits.

Jour après jour, le Conseil est témoin du coût humain des conflits – du Mali au Myanmar, de la Syrie à la Somalie. Cette année, l'ONU estime que les conflits et les catastrophes ont touché plus de 130 millions de personnes dans 42 pays. Les hommes, les femmes et les enfants touchés ont un besoin urgent d'aide – de notre aide.

Le Conseil de sécurité débat souvent de la manière d'utiliser cette instance pour régler les crises. À partir de ces discussions, nous avons créé des mécanismes de surveillance des droits de l'homme, imposé des sanctions et mis sur pied des missions de maintien de la paix. Toutefois, nous envisageons rarement la médiation comme outil de règlement des conflits, ou comme moyen de mieux prévenir les conflits et de sauver ainsi des vies, comme l'ont fait remarquer le Secrétaire général et le Ministre Al Sabah.

Les États Membres de l'ONU versent cette année une contribution de 6,7 milliards de dollars aux opérations de maintien de la paix, et le quart de ce montant est fourni par les États-Unis. Mais de meilleures prévention et médiation permettraient non seulement d'éviter des missions de maintien de la paix coûteuses, mais aussi de fournir une stratégie de retrait pour les opérations de maintien de la paix existantes.

Les États-Unis ont depuis longtemps fait leurs preuves en dirigeant des efforts de médiation qui ont permis de réaliser des percées dans certains des conflits les plus rudes, telles que l'Accord du vendredi saint en Irlande du Nord et l'Accord de paix de Dayton, qui a mis

fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine. Dans les deux cas, les États-Unis ont fait venir les bonnes personnes dans la salle et ont joué un rôle de facilitateur digne de confiance des accords.

La médiation est plus efficace lorsque les acteurs pertinents y prennent part et lorsque le médiateur est digne de confiance. De ce point de vue, la participation significative des femmes augmente les chances de succès des processus de négociation, de réconciliation et de transition. Collectivement, le Secrétariat et le Conseil de sécurité doivent faire davantage pour que les femmes jouent un rôle à part entière dans les processus de paix, en tant que négociatrices et médiatrices, comme la Présidente Robinson, le Secrétaire général et l'Ambassadeur de la France l'ont tous trois fait observer.

Le fait d'associer les femmes au règlement des conflits non seulement accélère le processus, mais fait également ressortir les questions les plus importantes pour les sociétés dans leur ensemble, ce qui rend les accords plus durables. Selon l'International Peace Institute, lorsque les femmes participent de manière significative aux processus de paix, la probabilité du maintien en place des accords de paix sur une période d'au moins 15 ans augmente de 35 %.

Par ailleurs, il importe d'appuyer les efforts de médiation locaux et régionaux, en déléguant l'autorité aux personnes sur le terrain. Je voudrais citer l'exemple du Sénégal, où les États-Unis ont œuvré pour appuyer les efforts de médiation locaux, en coordonnant l'appui à une négociation politique de haut niveau entre le Gouvernement sénégalais et le mouvement sécessionniste. En fournissant un appui politique et un financement ciblés, nous avons contribué à créer les conditions qui ont mené à des négociations de haut niveau.

Il y a des conflits non réglés actuellement inscrits à l'ordre du jour du Conseil qui tireraient profit d'activités de médiation renforcées. Par exemple, les améliorations que le Conseil de sécurité a ordonnées pour la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, l'opération de maintien de la paix à Abyei, sont bloquées en raison de l'absence de progrès dans la médiation entre le Soudan du Sud et le Soudan.

Chacun d'entre nous doit s'efforcer de renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales, compte tenu de leur avantage comparatif s'agissant d'obtenir une adhésion locale. Le Secrétaire général a appelé à une convergence et à une coopération

accrues au sein du Conseil en tant que moyens d'appuyer la médiation, et nous sommes tout à fait d'accord.

Nous convenons que ces outils essentiels et souvent sous-estimés peuvent avoir un effet transformateur dans les conflits. Nous exhortons l'ONU à diriger les efforts de médiation dans le cadre des paramètres budgétaires actuels. Ces efforts peuvent permettre d'économiser des milliards de dollars qui seraient consacrés à l'atténuation des conflits et, plus important encore, ils peuvent sauver des vies en prévenant les conflits ou en y mettant fin.

Les États-Unis sont prêts à poursuivre le dialogue sur les moyens d'appuyer plus efficacement l'action menée par l'ONU en faveur du règlement de la médiation des conflits et.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite vivement de l'initiative prise par le Koweït d'organiser la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général Guterres de son exposé. Je voudrais remercier en particulier S. E. M^{me} Mary Robinson et S. E. M. Ban Ki-moon d'être présents au Conseil et d'avoir partagé leurs points de vue sur des questions mondiales. Leurs discours sont inspirants.

Il y a environ deux mois, le Président Xi Jinping a rencontré M^{me} Robinson, M. Ban Ki-moon et d'autres Sages à Beijing. Le Président Xi Jinping a eu un échange de vues approfondi avec eux sur des questions internationales. Lors de leurs rencontres, le Président Xi Jinping a réitéré le ferme appui de la Chine au multilatéralisme et a exprimé la gratitude de la Chine pour les efforts déployés par les Sages pour faciliter une solution aux conflits fondée sur le dialogue.

La prévention des conflits est avant tout une question de prévention. Le concept de prévention est profondément ancré dans la philosophie chinoise traditionnelle. Les anciens proverbes chinois, tels que « Préparez-vous pour un jour de pluie » et « Prenez des mesures de précaution avant qu'une catastrophe ne frappe », soulignent tous l'importance de la prévention. La Chine aide l'ONU à renforcer la prévention des conflits. Nous appuyons les initiatives de réforme du Secrétaire général dans le domaine de la paix et de la sécurité, notamment le renforcement de l'engagement et de la contribution de l'ONU dans le domaine de la prévention des conflits.

La prévention des conflits doit s'attacher principalement à venir à bout de leurs causes profondes. Les conflits tendent à avoir une variété de causes profondes, telles que l'extrême pauvreté, le

développement non égalitaire, le manque de ressources et les conflits ethniques et tribaux. Parmi elles, la question du développement est d'une importance capitale. Les pays doivent faire du développement leur priorité absolue et persister à promouvoir conjointement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de façon à renforcer la capacité des pays en développement de soutenir le développement national et de réduire ou d'éliminer la pauvreté dans le monde, jetant ainsi les bases de la prévention des conflits.

La prévention des conflits doit se faire dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Tous les pays doivent se conformer aux normes fondamentales régissant les relations internationales, tel le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, la non-agression et le règlement pacifique des différends. Il est impératif de respecter pleinement la volonté des pays concernés, de persister à mener la prévention des conflits sous leur direction, et de leur fournir une assistance constructive pour promouvoir leurs processus politiques et parvenir à la réconciliation nationale.

La prévention des conflits nécessite de mettre l'accent sur le rôle de la médiation. La médiation est l'un des outils de règlement pacifique des différends et un moyen important pour l'Organisation des Nations Unies d'assurer la prévention des conflits. Il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de travail pour la médiation de manière ciblée, de faire pleinement usage de l'influence unique du Secrétaire général et des compétences spécialisées du Secrétariat, et d'assurer activement une médiation des différends par l'intermédiaire des représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général. Il est nécessaire aussi de renforcer la capacité des envoyés nationaux dans la médiation des conflits et des différends.

La prévention des conflits nécessite une coordination plus étroite de manière à générer une synergie. En tant qu'organisation internationale et intergouvernementale la plus universelle, la plus représentative et dotée de la plus grande autorité, l'ONU doit jouer le rôle central dans la prévention des conflits. Tous les départements du Secrétariat doivent respecter leurs mandats et œuvrer en collaboration. Les organisations régionales et sous-régionales, comme l'Union africaine et la Ligue des États arabes, ont des avantages uniques s'agissant de traiter les crises dans leurs propres régions et doivent être davantage appuyées

dans l'accomplissement de leur rôle irremplaçable dans la prévention des conflits régionaux.

En tant qu'elle bâtit et défend la paix mondiale, la Chine est activement engagée à promouvoir la paix et la stabilité internationales et à encourager la mise en place d'un nouveau type de relations internationales fondées sur la coopération et l'intérêt mutuel. Cela apparaît dans son engagement actif dans la médiation des questions régionales et internationales brûlantes et dans la nomination d'envoyés spéciaux pour des questions régionales, par exemple en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient, en vue de faciliter les pourparlers de paix et de promouvoir des solutions politiques. Cela a déjà produit des résultats positifs.

Notre soutien actif à la médiation de l'Organisation des Nations Unies inclut aussi des donations versées pendant des années aux activités de prévention de l'ONU et au Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, ainsi qu'un appui au Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation, qui relève du Secrétaire général, au système d'intervention rapide du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, et à d'autres mécanismes de médiation de l'ONU.

La Chine se joindra au reste de la communauté internationale pour bâtir ensemble une communauté avec un avenir commun pour l'humanité, de manière à contribuer encore davantage à la paix, au développement et la prospérité dans le monde.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier les personnalités qui ont présenté un exposé au Conseil aujourd'hui. Le Royaume-Uni a organisé un débat public sur la médiation durant notre présidence du Conseil de sécurité en août dernier (voir S/PV.8334). Nous sommes très heureux de voir la présidence koweïtienne porter le débat plus loin, car nous sommes d'avis que la médiation peut et doit donner des résultats. Nous pensons que si elle était déployée et mise en œuvre de façon appropriée, la médiation pourrait aider les parties à régler les différends avant qu'ils ne dégénèrent en cycles de violence plus sombres et plus enracinés. Nous pensons aussi, comme le Conseil l'a reconnu dans sa déclaration présidentielle de janvier 2018 (S/PRST/2018/1), que la médiation doit être l'un des aspects de toute stratégie globale de prévention des conflits.

M. Ban Ki-moon a parlé de l'importance de prévenir les conflits et de régler les problèmes avant

qu'ils n'échappent à tout contrôle. Je sais que certains membres du Conseil de sécurité sont préoccupés par tout élargissement de l'ordre du jour du Conseil. Si nous ne trouvons pas les moyens de prévenir efficacement les conflits dans les pays qui ne sont pas encore inscrits à notre ordre du jour, alors nous rendrons plus probable qu'ils le seront effectivement un jour. C'est pourquoi il nous faut trouver quelque moyen de résoudre collectivement ce dilemme. À un moment où la notion de prévention des conflits peut générer différentes réponses de la part des membres du Conseil de sécurité, je pense que la question de l'importance de la médiation est quelque chose qui nous unit tous et autour de laquelle nous pouvons tous trouver un consensus. Je pense, en fait, que le représentant de la Chine a souligné ce point même dans sa déclaration.

Je voudrais aussi saluer le travail acharné des envoyés spéciaux et des représentants spéciaux du Secrétaire général, qui sont en première ligne des négociations complexes concernant des crises comme celles de la Libye et du Yémen. Encore une fois, je suis d'accord avec M. Ban Ki-moon quant à l'importance de nous tenir derrière notre médiateur quand les choses se compliquent. Dans notre récente déclaration à la presse sur le Yémen, le Conseil de sécurité a, entre autres choses, réaffirmé son appui sans faille au Représentant spécial du Secrétaire général. Nous devons soutenir ceux que nous envoyons là-bas, même lorsque les choses sont difficiles.

Je voudrais aussi saluer, comme mes collègues français et chinois l'ont fait, le rôle que jouent les organisations régionales et sous-régionales. Ces dernières sont bien placées pour assumer des rôles de médiation, comme l'Union africaine (UA) l'a fait lors des pourparlers de paix en République centrafricaine, par exemple. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre ferme appui aux efforts de médiation en cours menés par l'Union africaine pour résoudre la crise actuelle au Soudan, ainsi que les appels de son peuple à ce que la transition soit gérée par une autorité civile. Il y a lieu de se féliciter que le Conseil de sécurité ait, la nuit dernière, publié une déclaration à la presse soutenant les efforts de l'Union africaine, condamnant la violence, et appelant à des pourparlers pour régler la crise.

C'est pourquoi il est essentiel que l'ONU conserve une capacité de médiation agile. L'Équipe de réserve de conseillers pour la médiation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA) est un outil important de cet arsenal de prévention, doté d'un

large éventail de capacités et de compétences en matière de diplomatie préventive, notamment pour ce qui est de la conception et de la gestion des processus de dialogue, de la rédaction de constitutions, des questions de genre et d'inclusion, des ressources naturelles, du partage du pouvoir et des arrangements en matière de sécurité. Le Royaume-Uni a été l'un des plus importants donateurs à l'appel pluriannuel lancé par le DPPA pour appuyer ces activités.

Le Royaume-Uni est fermement d'avis, toutefois, que d'autres progrès sont essentiels sur la question de la participation des femmes. Les femmes continuent de consolider la paix même lorsque les processus officiels échouent. Elles interviennent pour que des processus de paix commencent lorsque les parties refusent de discuter et de mettre en œuvre des accords de paix longtemps après que les donateurs internationaux sont partis. Pour cette raison et pour d'autres, le Royaume-Uni a, en 2018, versé 1,6 millions de dollars pour accroître la participation des femmes aux processus de paix. Le Secrétaire général a parlé de FemWise-Africa, et je voudrais, de mon côté, saluer la création du Réseau des femmes du Commonwealth pour la médiation qui, j'en suis convaincu, jouera un rôle de plus en plus important dans les années à venir. De manière générale, la probabilité est grande que les processus de paix incluant et impliquant pleinement les femmes soient plus ouverts à tous les groupes et à toutes les organisations de base, ce qui augmente, à son tour, leurs chances de succès. Car c'est bien d'obtenir des succès qu'il s'agit.

La note de cadrage distribuée par la présidence koweïtienne pour orienter les travaux de la séance d'aujourd'hui (S/2019/456, annexe) indique que l'approche « réactive » du Conseil aux crises signifie qu'il intervient quand la situation politique et les conditions de sécurité se sont déjà dégradées. Il est difficile, malheureusement, de ne pas être d'accord avec cette évaluation, mais je me félicite de cette occasion qui nous est donnée aujourd'hui de faire une pause et d'y réfléchir. Je voudrais donner l'exemple d'une crise au niveau d'un pays et d'une question thématique auxquelles, je pense, nous pourrions réfléchir.

S'agissant de la situation au niveau d'un pays, la détérioration de la situation humanitaire dans les régions nord-ouest et sud-ouest du Cameroun est un exemple d'une crise qui se développe et qui a des incidences sur une stabilité régionale précaire et sur la paix et de la sécurité internationales de façon générale. Mais là où il y a possibilité d'empêcher une détérioration

plus marquée de la situation grâce à une intervention rapide de l'ONU et des organismes régionaux et sous-régionaux – notamment, en particulier, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale – ainsi que d'encourager et d'appuyer les efforts visant à établir un dialogue politique crédible, le Royaume-Uni est prêt à travailler de concert avec toutes les parties et les organisations pour s'efforcer de trouver des solutions.

S'agissant de la question thématique, je voudrais aussi noter ce qu'a dit Mary Robinson, au nom des Sages, sur le changement climatique. Je conviens parfaitement qu'il s'agit d'un facteur d'instabilité de plus en plus préoccupant. C'est pourquoi le Royaume-Uni a organisé, en 2007, le premier débat au Conseil de sécurité sur les conséquences des changements climatiques sur la paix et la sécurité (voir S/PV.5663). C'est pourquoi aussi nous avons présenté la résolution historique 2349 (2017) sur la crise dans le bassin du lac Tchad et ses causes profondes, notamment le changement climatique. Je voudrais saisir cette occasion pour informer mes collègues que le Royaume-Uni a annoncé aujourd'hui que nous allons réduire à zéro nos émissions d'ici à 2050 et inscrire cet engagement dans notre législation.

En consacrant la notion de pérennisation de la paix dans la résolution 2282 (2016), le Conseil a reconnu la responsabilité, commune à l'ensemble des trois piliers de l'ONU, d'agir pour prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la reprise des conflits.

En tant que membres du Conseil de sécurité, nous avons nous aussi la responsabilité partagée d'agir, de nous rassembler sur la base de ces engagements et de continuer à renforcer nos approches, avec l'appui des autres pays – le reste du système des Nations Unies – en matière de prévention des conflits et de médiation. Mary Robinson a cité les sages paroles de Kofi Annan. Je voudrais faire de même et conclure mon intervention sur ses propres mots : « Nous devons garder espoir et nous efforcer de faire mieux ».

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous saluons la présence du Secrétaire général, qui a exprimé des idées intéressantes sur les méthodes de prévention des conflits et de médiation. De même, nous saluons l'exposé de M^{me} Mary Robinson, qui s'est exprimée au nom des Sages, et nous lui exprimons notre profond respect pour son engagement à contribuer au règlement des conflits et à la promotion de l'égalité dans les sociétés. Nous saluons la présence

de M. Ban Ki-moon et de M. Santos Calderón, ancien Président de notre pays frère, la Colombie.

Le multilatéralisme a fait l'objet de vives attaques ayant pour but de remettre en question son efficacité et sa nécessité. La durabilité des instances multilatérales dépendra de ce que nous ferons aujourd'hui pour les préserver. À cet égard, la République dominicaine réaffirme son engagement et sa confiance dans les organisations multilatérales, en ce qu'elles sont des cadres essentiels pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, étant donné que la prévention des conflits et les mécanismes de médiation sont les pierres angulaires du succès.

La prévention des conflits est un objectif central du développement des peuples. Grâce à la prévention, nous préservons la dignité humaine, nous bâtissons des sociétés stables et durables et nous parvenons à consolider la paix. De plus, la prévention coûte beaucoup moins cher que l'endiguement ou la gestion des conflits.

Par conséquent, la prévention semblerait être la meilleure solution aux conflits. Cependant, ce n'est pas le cas. Malgré les efforts de prévention déployés, des conflits semblent aujourd'hui être sur le point d'éclater dans toutes les régions, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales. Cela conduit à nous poser la question suivante : comment pouvons-nous au Conseil être plus efficaces en ce qui concerne la prévention des conflits et la médiation?

L'importance du rôle de l'ONU dans la prévention des conflits est indéniable. Depuis sa création, l'Organisation vise à préserver les générations futures du fléau de la guerre, comme l'indique le préambule de la Charte des Nations Unies. Cette même Charte assigne ce rôle préventif au Conseil de sécurité – organe chargé de promouvoir le règlement pacifique des différends.

Par conséquent, en tant qu'États membres du Conseil, nous devons assumer la responsabilité qui nous incombe d'innover et de continuer à mettre en place des mécanismes efficaces de prévention et de médiation des conflits. Pour cela, nous devons agir à l'unisson, faire preuve de fraternité et être mus par un seul et même objectif : la dignité humaine.

Afin de nous acquitter du mandat susmentionné que nous assigne la Charte des Nations Unies, nous, États Membres, sommes invités à nous concentrer davantage sur la prévention que sur l'endiguement ou la gestion des conflits. Pour ce faire, l'ONU dispose d'outils tels que les envoyés spéciaux, les missions

politiques et de maintien de la paix, les bureaux régionaux, les conseillers pour la médiation, les équipes de pays, l'assistance électorale et les groupes chargés de surveiller l'application des sanctions.

La République dominicaine juge approprié que le Conseil resserre ses liens avec ces acteurs par l'intermédiaire du Secrétaire général. Les alertes rapides données par les acteurs sur le terrain sont essentielles pour le déploiement concret et approprié des outils de prévention et de médiation. Nous devons étudier les processus de médiation qui fonctionnent et les reproduire, comme au Burkina Faso en 2014 et en Colombie, avec son récent processus de paix, entre autres. Nous devons renforcer la diplomatie préventive, créer des programmes de résilience pour les communautés locales, œuvrer de concert au renforcement des capacités des autorités locales, ainsi qu'appuyer l'élaboration de politiques sociales gérées par les pouvoirs publics, en vue de tirer parti des outils existants et de les améliorer grâce à une meilleure application et à des innovations.

Un autre défi que nous devons relever est d'assurer la participation des femmes et des jeunes à la médiation et à la prévention des conflits. À cet égard, nous saluons le travail accompli par différents réseaux de médiatrices, tels que le Réseau de femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation et le Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne. Nous sommes convaincus que notre région peut en tirer des enseignements et étudier la possibilité de créer un réseau de médiatrices en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Enfin, nous réaffirmons la nécessité de mettre en place des réseaux de jeunes médiateurs. Il est fondamental que les outils de médiation du Conseil de sécurité garantissent l'inclusion des jeunes afin de parvenir à des accords de paix durables et de construire des sociétés plus justes, inclusives et pacifiques, en assumant leur rôle de médiateurs au sein des communautés locales et en servant de points de contact avec la communauté internationale.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Koweït, d'avoir organisé cette importante séance.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général et les Sages, M^{me} Mary Robinson et M. Ban Ki-moon, que nous sommes heureux de revoir au Conseil. Leurs exposés précieux et éclairants ont toujours enrichi et dynamisé les débats sur cette question.

Face à la montée des conflits ces dernières années, marquée par une augmentation sans précédent du nombre de morts et de personnes innocentes déplacées, les citoyens du monde attendent avec impatience que l'ONU s'acquitte efficacement des responsabilités que lui confère la Charte. Il ne fait aucun doute que la prévention des conflits et la médiation doivent recevoir une haute priorité, comme beaucoup l'ont fait observer aujourd'hui au Conseil. L'action de l'ONU doit être claire à cet égard : elle doit assister les efforts nationaux et régionaux de prévention et de médiation des conflits. Je voudrais souligner plusieurs points pertinents.

Premièrement, le dialogue, la médiation et la prévention doivent être en tête de notre programme. L'Indonésie appuie fermement l'appel lancé par le Secrétaire général à un regain de la diplomatie politique dans la prévention des conflits, qui doit se traduire par des actions concrètes. Bien que des succès aient été enregistrés, de nouveaux conflits sont apparus en plus grand nombre, ce à quoi le Secrétaire général a fait allusion plus tôt. Le Conseil de sécurité ne peut se contenter de veiller à ce que le processus de rétablissement de la paix se poursuive sur le plan technique, d'un côté, alors qu'il est entravé par les intérêts nationaux étroits de certains membres. Les mesures de prévention ne peuvent être fructueuses sans volonté politique et – je tiens à le souligner – sans une solide boussole morale. L'unité du Conseil est aussi essentielle que la nécessité d'un effort sincère, bien maîtrisé et résolu de la part des parties à un conflit pour régler leurs différends de manière pacifique. Les Sages nous ont une nouvelle fois rappelé à tous ce matin la nécessité pour les membres du Conseil d'être unis, et nous devons écouter leur appel.

Deuxièmement, je voudrais souligner l'importance d'un partenariat renforcé avec les organisations régionales et sous-régionales pour promouvoir la paix dans le monde. L'Indonésie a œuvré de concert avec les autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour mettre en œuvre la Charte de l'ASEAN, qui s'en remet essentiellement au règlement pacifique des différends par la voie du dialogue et des consultations. Nous sommes conscients que la prévention et la pérennisation de la paix doivent intervenir dans le cadre d'un partenariat conjoint, fondé sur des principes et bien approprié. Les entités régionales, avec leurs liens uniques faits d'histoire et de connaissances, peuvent avoir des éclairages inégalés permettant des démarches de médiation et de prévention réalisables. L'Indonésie est foncièrement convaincue que les voisins sont les mieux placés pour avoir les

meilleures réponses. Le Conseil de sécurité peut tirer parti des avantages des entités régionales en engageant un dialogue avec elles dès les premiers signes de conflit potentiel et en approfondissant ses relations avec elles, comme il l'a fait avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales. Durant notre présidence, nous nous sommes également rapprochés de l'Union européenne pour aborder de nombreuses questions.

Troisièmement, il faut s'attaquer de manière constructive aux causes profondes des conflits. Ce faisant, le Conseil de sécurité doit pleinement défendre les principes du droit international, des droits de l'homme et du droit humanitaire. Mais nous devons également prendre acte du fait que les conflits ne se produisent pas sans causes, qu'il s'agisse de problèmes liés à l'origine ethnique ou tribale, à la pauvreté, à la concurrence en matière de ressources ou aux pressions dues aux changements climatiques, comme la désertification, entre autres. L'Indonésie trouve encourageant que le Conseil de sécurité, de concert avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, s'attache de plus en plus à appréhender les facteurs de conflit de manière globale. Nous pensons que les entités des Nations Unies devraient davantage soutenir, notamment, les États Membres qui n'ont pas la capacité d'intégrer des mesures de prévention des conflits dans leurs activités nationales de gouvernance et de développement. Nous devons garantir la fourniture d'une aide au développement de sorte que les conflits puissent être évités.

Quatrièmement, il faut des ressources suffisantes. La prévention et la médiation doivent être renforcées et étayées par un appui sensiblement accru et plus fiable, notamment par le biais du budget ordinaire. À cet égard, l'Indonésie reconnaît également l'importance d'un appui financier volontaire, notamment par l'intermédiaire de l'indispensable Fonds pour la consolidation de la paix et ses projets de prévention des conflits et projets connexes.

Cinquièmement, il est important de se féliciter des initiatives nouvelles qui visent à parfaire la formation et le renforcement des capacités afin d'améliorer et de renforcer les aptitudes des négociateurs et des médiateurs, y compris les femmes, en tant qu'actrices de la paix et médiatrices. Toutes les parties prenantes à même de contribuer à la paix devraient se voir attribuer un rôle. Le mot d'ordre est l'inclusion. C'est en lien non seulement avec le maintien de la paix mais aussi avec la consolidation de la paix et la prévention que M^{me} Retno

Marsudi, Ministre indonésienne des affaires étrangères, a organisé en avril une réunion régionale sur les femmes et la paix et la sécurité, dans le but de créer une coalition mondiale des femmes pour la paix et la tolérance, laquelle serait composée de femmes soldats de la paix, de négociatrices et de médiatrices. Il est grand temps, comme d'autres l'ont également dit dans cette enceinte, que les femmes soient davantage visibles, en première ligne pour porter l'étendard de la paix. Et je crois que cette approche devrait également être intégrée dans les stratégies ou programmes relatifs au maintien de la paix et aux missions politiques spéciales.

Forte de sa propre expérience, l'Indonésie sait bien que la prévention et la médiation peuvent être extrêmement délicates. Elles doivent être menées avec diligence, de manière intensive et, dans certains cas, dans la confidentialité. Ce qui compte, c'est d'obtenir des résultats positifs et durables pour la paix. L'Indonésie félicite le Secrétaire général de son engagement personnel et de son action en faveur de la paix et de la médiation, ainsi que ses Envoyés spéciaux, les émissaires pour la paix et l'Équipe de médiateurs de réserve pour leurs travaux essentiels, et le Secrétariat, qui continue à renforcer le Groupe de l'appui à la médiation.

Nous apprécions également le travail du Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation, au sein duquel l'Indonésie est également représentée. L'Indonésie et la Finlande, en tant que membres du Groupe des Amis de la médiation, ont eu le plaisir d'accueillir conjointement, à Helsinki, une deuxième réunion du Comité consultatif en juin dernier.

Pour terminer, j'ai entendu de nombreux orateurs citer des articles de la Charte des Nations Unies. Je me suis penché sur la Charte en entendant ces citations, et je voudrais ajouter un autre Article, que nous avons tendance à oublier, à savoir l'Article 24, qui concerne les fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité.

« Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

Je voudrais que les mots « action rapide et efficace » soient inscrits en grands caractères, italiques et surlignés de couleur vive. Nous avons tendance à oublier ces mots très importants. Il est grand temps que nous tous ici nous montrions rapides et efficaces. Il est grand temps que nous nous fassions preuve d'un

grand caractère pour prévenir les conflits, parce que les conflits ne nous attendront pas.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à remercier S. E. M^e Mary Robinson et S. E. M. Ban Ki-moon de leurs exposés.

L'Allemagne se félicite vivement de la vision et des priorités du Secrétaire général, qui mettent un accent fort sur la prévention et le règlement des conflits. Nous apprécions grandement le recours aux bons offices de l'ONU, notamment par l'intermédiaire des Envoyés spéciaux et des Représentants spéciaux du Secrétaire général. Nous devons les soutenir dans leur travail souvent très difficile. Dans le même temps, nous accueillons très favorablement toutes les autres voies par lesquelles l'ONU contribue aux efforts de médiation, par le biais de missions politiques spéciales et de l'appui à la médiation, initiatives souvent invisibles mais qui revêtent une très haute importance pour le règlement et la prévention des conflits.

La médiation est un instrument clef pour promouvoir le règlement pacifique des conflits. Elle peut aider à surmonter les divisions sociétales et idéologiques entre les parties à un conflit, parce qu'elle couvre tout l'éventail des questions, de la prévention des conflits à la mise en œuvre des accords et des processus de réforme politique qui en découlent, en passant par le soutien aux négociations de cessez-le-feu. Nous sommes convaincus que nous devons considérer la prévention, le maintien et la consolidation de la paix comme un ensemble.

Les processus de médiation peuvent servir de point de départ à des efforts d'appui supplémentaires, par exemple dans les cas de processus de transformation globale en cours, tels que la démilitarisation, la promotion de l'état de droit et la réforme de la constitution ou du secteur de la sécurité. Dans de telles situations, la médiation d'un conflit implique de créer des points d'entrée pour des échanges plus poussés. Dans tous ces efforts, les droits de l'homme jouent également un rôle crucial, aussi bien dans les processus de médiation que dans la prévention des conflits. De fait, ils permettent d'identifier des revendications qui, si on n'y prête pas attention, peuvent mener à un conflit. Les normes relatives aux droits de l'homme ne doivent pas être utilisées uniquement de manière négative, pour des dénonciations publiques, mais doivent aussi servir positivement, en encadrant la conception de solutions durables visant à répondre à ces revendications. Ainsi, les droits de l'homme peuvent mieux orienter les processus de médiation vers la prévention des conflits.

Le Conseil de sécurité est à même de jouer un rôle très important dans la prévention des conflits et les processus de médiation et il doit s'en servir s'agissant de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité. Notre collègue indonésien vient de nous rappeler cette tâche fondamentale du Conseil. Nous estimons aussi que le Conseil devrait plus souvent s'employer non seulement à identifier les signes d'alerte rapide, mais aussi à passer de l'alerte rapide à l'intervention rapide. C'est très important. Les travaux du Conseil seraient allégés, beaucoup plus efficaces et beaucoup plus aptes à lui permettre de s'acquitter de son mandat conformément à la Charte des Nations Unies s'il ne se contentait pas de réagir. Par exemple, en matière de médiation, les transitions du maintien de la paix à la consolidation de la paix surviennent souvent dans des contextes de transformation politique du processus de paix.

Il faut inclure une médiation sur différents volets lorsque la présence des Nations Unies dans un pays évolue, afin d'aligner l'appui international sur les attentes et sur la recherche de compromis sur le terrain. Nous pensons que l'ONU, et en particulier le Groupe de l'appui à la médiation, doit rester un acteur fort de la médiation. C'est aussi la raison pour laquelle l'Allemagne est l'un des principaux donateurs dudit Groupe, auquel nous avons apporté une contribution de 3 millions d'euros en 2018.

Il en va de même de la prévention des conflits. Cette dernière demeure une priorité essentielle de notre mandat au Conseil de sécurité. C'est un sujet dans lequel nous nous sommes investis sur les plans tant politique que financier. Nous sommes le plus grand donateur du Programme commun du Programme des Nations Unies pour le développement et du Département des affaires politiques sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits, et nous avons également investi des ressources considérables dans notre propre Ministère des affaires étrangères, qui est doté d'un groupe d'alerte rapide dédié.

Dans le même temps, je voudrais souligner que le Conseil doit tirer parti de tous les outils dont il dispose en matière de prévention des conflits. Très souvent, nous privilégions l'utilisation de l'armée dans les opérations de maintien de la paix. Nous estimons qu'il faudrait consacrer davantage de temps et d'énergie à envisager de recourir à la police dans les opérations de paix. L'action de la police est souvent le meilleur outil de prévention. Dans de nombreuses opérations, la police peut jouer un rôle plus important, et nous devons

toujours envisager de recourir au travail préventif de la police, le cas échéant.

De nombreux collègues ont déjà évoqué la question de l'inclusion, sur laquelle je voudrais également mettre l'accent. Il faut toujours un processus inclusif en matière de médiation et de prévention des conflits. Pour être viables, les processus de paix ne doivent pas être l'apanage de ceux qui détiennent le pouvoir ou les armes. Bien évidemment, il faut y associer un large éventail de parties, de notables et d'acteurs locaux, notamment les femmes et les jeunes. L'expérience nous a appris que les processus de paix qui connaissent le plus de succès sont ceux qui bénéficient de l'appui des populations et de l'adhésion de tous les groupes concernés. Les médiatrices jouent un rôle particulièrement important pour garantir le succès et la pérennité des efforts de médiation. L'Allemagne appuie activement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, y compris pendant notre mandat en tant que membre élu du Conseil.

Avant de terminer, je voudrais parler brièvement de notre action en faveur de la prévention des conflits et de la médiation au niveau national. Notre approche de la médiation au service de la paix est conforme aux principes directeurs des Nations Unies en matière de médiation, et nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec les autres États Membres pour renforcer le rôle de la médiation en tant qu'outil de prévention des conflits et de maintien de la paix. Dans deux jours, le 14 juin, le Ministère fédéral des affaires étrangères va lancer son cadre de médiation au service de la paix à Berlin et en discuter avec ses partenaires de coopération.

Non seulement l'Allemagne participe directement aux efforts de médiation, comme dans le cas de l'Ukraine, mais appuie également plus de 30 processus de paix en mettant à disposition des experts en médiation et en participant aux processus de dialogue aux niveaux régional et local. Dans le cadre de ces efforts, nous coopérons étroitement avec des acteurs indépendants et tiers, qui sont des partenaires importants. Nous travaillons également en étroite collaboration avec les communautés locales, aussi bien en matière de règlement des différends que de protection de l'environnement.

De nombreux orateurs qui m'ont précédé ont évoqué le lien important qui existe entre les changements climatiques et la sécurité. Les changements climatiques étant souvent un facteur d'instabilité, nous estimons que nous devons nous pencher de plus près sur cette question,

notamment dans le cadre de la prévention des conflits et de la médiation. Nous estimons que le lien entre les questions climatiques, le développement durable, la sécurité et la promotion de la paix est très pertinent. Ces éléments sont souvent indissociables et doivent être considérés comme des facteurs interdépendants en matière de médiation et de prévention des conflits.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'Allemagne est également fière d'être un membre du Groupe des Amis de la médiation, dirigé par la Turquie et la Finlande. Je tiens à remercier les Présidents et tous les membres du Groupe de leur travail. Nous estimons que le Groupe a contribué à la professionnalisation de l'appui à la médiation.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de vous voir à nouveau, Monsieur le Président, alors que vous présidez la présente séance. Nous remercions la délégation koweïtienne d'avoir convoqué ce débat sur cette question très importante. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé. C'est un grand plaisir de voir l'ancienne Présidente Mary Robinson, Présidente des Sages, ainsi que M. Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général et Vice-Président des Sages, et nous les remercions de leurs précieux exposés et observations.

En 1994, après son investiture en tant que premier Président d'une Afrique du Sud démocratique, Nelson Mandela a déclaré :

« Jamais, plus jamais, cette belle terre ne connaîtra de nouveau l'oppression des uns par les autres ».

Ces propos ont marqué la fin de très longues négociations, des négociations inclusives, transparentes et associant toutes les parties et toutes les races, sur une nouvelle Afrique du Sud, non sexiste, caractérisée par la diversité raciale, religieuse et culturelle. Ainsi est née une nouvelle Afrique du Sud, après trois siècles et demi de conflit racial. Ces événements historiques ont permis à cette nouvelle Afrique du Sud de commencer à apporter une contribution modeste aux efforts de médiation dans le monde, notamment et entre autres en Syrie, en Palestine, en République démocratique du Congo, au Zimbabwe, en Libye, à Sri Lanka, au Népal, au Burundi et à Madagascar.

La promotion du règlement pacifique des différends est un pilier de la politique étrangère de l'Afrique du Sud. Cela procède de notre expérience historique, qui nous a permis de faire une transition réussie et pacifique d'un passé colonial à une démocratie

constitutionnelle fondée sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous.

Cet esprit et cet engagement nous guident dans nos efforts de règlement pacifique et de médiation s'agissant des problèmes et des crises que connaissent le Soudan, le Soudan du Sud, le Venezuela, la République centrafricaine et dans le cadre de nombreux conflits de par le monde. La médiation permet de parvenir à la réconciliation et de réduire les destructions, les tueries et les déplacements. Nous estimons que le maintien de la paix des Nations Unies ne doit pas être une fin en soi, mais plutôt un complément à ces outils essentiels de rétablissement de la paix.

L'approche des Nations Unies en matière de règlement des conflits dans le monde doit être axée sur le règlement pacifique des différends et la médiation, la surveillance des accords de cessez-le-feu et l'appui à la mise en œuvre des accords de paix. Nous devons garder à l'esprit que la responsabilité de prévenir les conflits incombe au premier chef aux États. Les mesures prises par l'ONU dans le cadre de la prévention des conflits doivent appuyer et compléter le rôle de prévention des conflits des gouvernements et des régions.

À cet égard, le Conseil doit renforcer ses outils en matière de règlement pacifique des différends, prévus au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Avant d'envisager l'emploi de la force au titre du Chapitre VII, nous devons rechercher une solution politique pacifique au conflit, comme prévu au Chapitre VI. L'Article 33 de la Charte stipule expressément que les parties à tout différend doivent en rechercher la solution « avant tout » par des moyens politiques, notamment par voie de négociation et de médiation. Le règlement des différends par ces moyens présente un autre avantage dans ce sens que cela aide les parties à mettre le doigt et à se pencher sur les causes profondes du conflit et à engager des négociations, favorisant ainsi un esprit de confiance et de coopération.

L'Afrique du Sud estime que la coopération et la coordination entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle important en matière de prévention des conflits. À cet égard, l'Union africaine et l'ONU se sont engagées à renforcer la collaboration, la coopération et la coordination en vue de rechercher des solutions durables aux conflits actuels et futurs et à réagir rapidement, résolument et avec cohérence pour prévenir, gérer et régler les conflits.

À cet égard, l'Afrique du Sud appelle à une meilleure coordination stratégique et opérationnelle des efforts de prévention des conflits, de règlement des conflits et de médiation déployés par l'ONU, l'Union africaine, les organisations sous-régionales et les autres acteurs internationaux et locaux dans de nombreuses situations de conflit. Ces efforts doivent avoir pour but d'améliorer l'efficacité des efforts de prévention et de règlement des conflits et d'appuyer des solutions africaines en matière de paix et de sécurité, sur la base du principe de subsidiarité et des avantages comparatifs.

Pour sa part, à la mi-mars, la Commission de l'Union africaine a mis en service l'Unité d'appui à la médiation de l'Union africaine. La Commission de l'Union africaine s'est employée à renforcer l'Unité d'appui à la médiation, notamment grâce au renforcement des capacités en matière de médiation et à l'intégration des questions de genre dans les efforts de médiation. De plus, la Commission de l'Union africaine est également le fer de lance des efforts visant à institutionnaliser une doctrine de médiation au sein de la Commission, tandis que le processus de validation et d'adoption d'un module de formation à la médiation perfectionné pour l'Union africaine est en cours.

La récente professionnalisation du Fonds pour la paix va encore renforcer les capacités et les efforts de l'Union africaine en matière de médiation et de prévention des conflits en Afrique. Le Fonds pour la paix s'articule autour de trois volets thématiques : premièrement, la médiation; deuxièmement, la diplomatie préventive grâce aux capacités institutionnelles; et troisièmement, les opérations d'appui à la paix. À cet égard, le Conseil doit féliciter les États membres de l'Union africaine des efforts qu'ils déploient pour contribuer au Fonds pour la paix, dont la dotation s'élève actuellement à 115 millions de dollars.

On ne saurait trop insister sur le rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix et dans la médiation. Il est de notoriété publique que, lorsque les femmes participent aux processus de paix, ces processus sont plus durables et plus efficaces. Nous nous félicitons du rôle que joue déjà le réseau FemWise-Africa dans divers conflits sur l'ensemble du continent. En particulier, nous pensons que le Conseil de sécurité doit s'engager à appuyer davantage l'expansion des médiatrices, en particulier des femmes provenant de pays et de régions touchés par un conflit. Sans une représentation adéquate des femmes dans ces efforts, la crédibilité de ces processus est compromise.

Nous sommes convaincus que plus les femmes seront représentées dans les efforts de médiation, plus nos efforts seront fructueux.

Nous pensons qu'une approche globale, intégrée et coordonnée de la prévention des conflits doit également s'attaquer aux causes profondes des conflits et renforcer les processus politiques et le respect de l'état de droit, ainsi que la promotion du développement durable et inclusif. Une fois de plus, je reprends les sages paroles de notre ancien Président, M. Nelson Mandela : « Tous les conflits, aussi difficiles soient-ils, peuvent être réglés de manière pacifique ».

L'Afrique du Sud appuie la promotion de solutions pacifiques aux conflits par la médiation, le rétablissement de la paix, la consolidation de la paix et les efforts de réconciliation.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation de la présente séance et des exposés d'orateurs aussi éminents que le Secrétaire général António Guterres, l'ancienne Première Ministre Mary Robinson et l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon. Nous saluons également la présence dans la salle de l'ancien Président de la République sœur de Colombie, M. Juan Manuel Santos.

Nous saluons la contribution spéciale apportée par les Sages sur la scène mondiale actuelle en tant qu'autorité de modération et de sagesse dans les relations internationales, ainsi qu'en tant que source permanente d'idées novatrices et ardents défenseurs du multilatéralisme et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Leurs hauts représentants nous ont rappelé ce matin l'importance centrale du premier objectif consacré par ce texte, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que notre engagement de prendre des mesures collectives en vue de prévenir et d'écartier justement ces menaces à la paix. Ils nous ont également rappelé la valeur centrale de la promotion, par des moyens pacifiques, du règlement des différends ou des situations susceptibles d'aboutir à un conflit.

Près de 75 ans plus tard, les défis et les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité sont peut-être plus complexes, mais les principes et les objectifs demeurent valables et invariables, et il est de notre responsabilité de travailler de manière univoque pour que le Conseil de sécurité joue un rôle plus actif, en encourageant et en recommandant l'adoption d'une approche plus systématique de la diplomatie préventive, fondée sur une

analyse des risques, un système d'alerte rapide et des plans de gestion opportuns, que le Secrétaire général et les divers organismes du système doivent être en mesure de fournir.

C'est dans cet esprit que je voudrais partager les idées centrales suivantes, que mon pays appuie dans le cadre du contexte actuel de la diplomatie préventive.

Premièrement, nous soulignons le rôle joué par les bureaux politiques des Nations Unies dans diverses régions, en tant que sources d'alerte rapide dans des territoires qui, souvent, ne figurent pas à l'ordre du jour du Conseil. Leur potentiel de prévention est énorme, et nous regrettons de recevoir les précieuses informations qu'ils fournissent tous les six mois seulement. Nous pensons qu'il est indispensable de mettre au point des moyens plus expéditifs et plus souples de recevoir ces informations lorsque l'urgence le justifie. Leurs actions doivent également être renforcées par des capacités accrues d'analyse et d'évaluation de la situation sur le terrain.

Dans cette optique, les membres élus du Conseil ont encouragé le Secrétariat à organiser des réunions informelles périodiques afin de s'informer, dans une perspective régionale et rotatoire, des scénarios possibles de menaces contre la paix et la sécurité. Il est également judicieux de renforcer les synergies avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier pour connaître les approches qui sont adoptées et les décisions qui sont prises face aux menaces potentielles, afin d'explorer les formes possibles de coopération conjointe. Il importera également de créer des synergies avec les organisations chargées de la promotion du développement sur le terrain qui peuvent fournir d'importantes informations complémentaires.

Nous pensons qu'il serait utile d'utiliser les différents formats de réunion du Conseil dans un contexte préventif, comme la formule Arria et les dialogues interactifs informels. Nous croyons également que le recours aux moyens de règlement pacifique des différends visés au Chapitre VI de la Charte est un outil sous-exploité et qu'il a une réelle capacité d'offrir d'autres moyens d'action positifs avant, pendant et après les conflits, notamment la médiation qui répond à un mandat des parties et qui requiert leur consentement à tout moment, respectant ainsi leurs éventuelles sensibilités et se fondant sur le droit international applicable.

Dans cette optique, à l'instar d'autres orateurs, nous appuyons fermement les efforts des Envoyés spéciaux du

Secrétaire général qui, en s'impliquant dans la médiation ou en cherchant à créer de telles capacités au niveau local, assument la responsabilité particulière de guider les parties à un différend ou à un éventuel différend, en tant qu'élément visible d'un système international fondé sur des règles. De même, nous estimons judicieuse la décision de créer un comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation, et nous pensons que cette possibilité doit être utilisée plus fréquemment tant par le Conseil que par les organisations régionales et sous-régionales recommandées par les bureaux politiques de l'Organisation.

Enfin, il n'y a pas de meilleure activité préventive que la création de sociétés plus ouvertes et plus inclusives qui favorisent le développement durable et qui, à cette fin, bénéficient de la participation active, positive et novatrice de nouveaux acteurs comme les femmes et les jeunes.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier la délégation koweïtienne d'avoir convoqué cette séance d'une importance vitale. Nous remercions S. E. M. António Guterres de son exposé complet et exhaustif. Nous remercions également la Présidente des Sages, S. E. M^{me} Mary Robinson, ainsi S. E. M. Ban Ki-moon, de leurs interventions sages et éclairantes.

Comme l'indique le Chapitre I de la Charte des Nations Unies, l'objectif de l'Organisation est de maintenir la paix et la sécurité internationales par la prévention et le règlement des conflits. Nous sommes conscients que l'un des principaux facteurs de la réalisation de ces objectifs de prévention des conflits est le multilatéralisme, la plus haute expression au niveau gouvernemental de la recherche d'un monde de paix, de prospérité, de développement, de justice et de droits de l'homme, fondement de l'Organisation des Nations Unies. Le multilatéralisme permet de régler les problèmes et les conflits dans le cadre d'un partenariat officiel entre les États et les parties à un conflit, et il importe à cet égard d'appuyer et de promouvoir la politique de diplomatie préventive que propose le Secrétaire général. Nous nous saluons l'idée du Secrétaire général d'axer l'action que mène l'Organisation en faveur de la paix et de la sécurité autour de la prévention, et au avec un renforcement de la diplomatie au service de la paix. Ceci réaffirme la mission fondamentale de l'ONU visant à éliminer la culture de la réaction et à adopter la culture de la prévention. Nous invitons tous les États Membres à adhérer à cette doctrine et à accepter les bons offices

du Secrétaire général comme éléments essentiels de la prévention de la médiation des conflits.

Conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, cet organe dispose de tous les outils nécessaires à une médiation impartiale pour le règlement de tout différend mettant en péril les objectifs principaux ou de même nature. À cette fin, nous prions instamment les États d'utiliser de façon appropriée les ressources disponibles, en accordant la priorité à des principes tels que le respect de la souveraineté de tous les États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi qu'à d'autres principes touchant à la médiation des conflits qui découlent du droit international. La nécessité d'une coopération accrue et resserrée entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est essentielle et exige que nous unissions nos efforts en vue de renforcer les partenariats aux fins d'une action plus efficace, plus efficiente et plus transparente.

En conclusion, la République de Guinée équatoriale souligne l'importance de renforcer la participation des femmes et d'accroître leur nombre dans les missions de prévention et de médiation des conflits. Leur implication dans les processus de médiation nous aide à mieux comprendre les causes des conflits et de leur trouver des solutions alternatives. Nous remercions encore une fois tous les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police dont les efforts et les sacrifices rendent possible la lutte menée au quotidien aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants de leurs précieuses contributions au débat d'aujourd'hui.

Établir des relations avec les parties à un conflit est une condition essentielle pour le succès de la médiation. Pour gagner la confiance des parties, ces relations doivent être authentiques et les partenaires doivent sentir que leurs intérêts sont bien compris. Il est difficile d'imaginer un groupe de personnes plus fiables et plus dignes de confiance que les Sages, représentés aujourd'hui par M^{me} Mary Robinson, ancienne Présidente de l'Irlande, et M. Ban Ki-moon, notre ancien Secrétaire général. Il s'agit en effet d'une organisation inhabituelle, mais grâce à son caractère exceptionnel, les Sages peuvent avoir la possibilité unique d'avoir accès auprès des décideurs au plus haut niveau, créant ainsi un espace sûr pour un dialogue élargi. Ils tiennent des propos empreints de sagesse. Notre travail consiste

à faire preuve d'ouverture d'esprit et à ne pas reculer devant l'action.

La prévention des conflits et la gestion des crises par la médiation sont l'un des principes fondateurs de l'ONU, et nous ne saurions trop souligner leur importance pour notre travail au Conseil. Nous devons tout mettre en œuvre pour renforcer encore la capacité de l'Organisation. La nature changeante des conflits et les tensions croissantes dans nos sociétés exigent que nous redoublions d'efforts pour progresser en matière de médiation et de prévention des conflits. Nous devons être collectivement prêts à faire davantage et à agir rapidement. Cela signifie qu'il nous faut prendre une nouvelle mesure pour faire qu'à l'alerte rapide réponde une intervention rapide. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle moteur s'agissant de plaider en faveur d'efforts de médiation et de prévention à un stade précoce.

Si nous voulons parvenir à des accords durables, il est indispensable d'impliquer tous les secteurs de la société, des acteurs locaux jusqu'aux plus hauts responsables. Il est extrêmement précieux aussi d'inclure les femmes et les jeunes dès le début afin de modifier réellement la donne sur le terrain et d'offrir la maîtrise du processus à celles et ceux qui, à terme, le mettront en œuvre. Il faut que toute la population s'implique.

Nous l'avons souligné à de nombreuses reprises durant notre mandat au Conseil, et nous le soulignons encore aujourd'hui : il ne faut pas attendre de l'ONU qu'elle remplisse son rôle seule. Nous vivons dans un monde confronté à des défis multiformes à la paix et la stabilité, qui impliquent une multitude de dynamiques et d'acteurs différents. Les organisations régionales, les États Membres et les entités non gouvernementales ont des contributions importantes, parfois excessivement importantes, à faire, en fonction des caractéristiques propres aux conflits en question.

Nous ne sommes pas les seuls à penser que l'ONU doit continuer de renforcer ses partenariats pour garantir une meilleure coordination et une plus grande cohérence des activités de médiation menées par les différents acteurs. En n'étant pas soumise à des règles rigides, la médiation peut être utilisée de façon souple et adaptée à un conflit particulier. Il est essentiel de veiller à ce que les négociateurs et les médiateurs consultent la société civile, notamment les groupes de femmes, s'agissant de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de tout accord de paix, et qu'ils garantissent la protection des femmes dirigeantes qui risquent d'être la cible de violences politiques. Les initiatives des femmes

ont souvent aidé à prévenir et à atténuer l'escalade de la violence grâce à leur engagement dans un dialogue constructif et à leur plaidoyer en faveur de la paix.

L'ONU dispose déjà des outils appropriés pour promouvoir la médiation. Le Groupe de l'appui à la médiation, l'Équipe de réserve de conseillers principaux pour la médiation et le Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation fournissent tous une assistance exceptionnelle aux pays qui en ont besoin. Le caractère délicat et confidentiel de leur travail fait que souvent nous ne reconnaissons pas leur action ni leurs mérites. C'est pourquoi je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui sont responsables des efforts de médiation et de prévention dans notre système et au-delà. Je voudrais en particulier remercier le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il déploie pour promouvoir la médiation en tant que le moyen de règlement des conflits le plus efficace en termes de coût et le plus sous-estimé. Ce n'est pas sans raison que le Chapitre VI de la Charte cite la négociation et la médiation parmi les outils importants qui jouent un rôle vital dans la promotion de la paix.

Pour terminer, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le fait que les appels à la mise en place d'un système pour améliorer le financement des efforts de médiation et de prévention n'ont toujours pas été entendus. La Pologne appuie ces efforts avec des dons à l'appel pluriannuel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, et nous encourageons les autres à faire de même.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Ma délégation vous salue et vous remercie, Monsieur le Président, pour la tenue de la présente réunion d'information sur le thème de la médiation comme outil de prévention des conflits. J'ai également plaisir à saluer la présence parmi nous ce matin de M^{me} Mary Robinson, ancienne Présidente de l'Irlande et ancienne Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et celle de M. Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général. Je tiens à les remercier de leurs contributions significatives à notre débat, et j'ai envie de leur dire de revenir souvent nous voir à la maison. Nous avons besoin de leur sagesse et de leur éclairage. Je voudrais également saluer la présence distinguée parmi nous du Président Juan Manuel Santos Calderón, qui a voulu honorer le Conseil en prenant part à la séance de ce matin.

Les coûts humains et matériels sans cesse croissants qui procèdent de la multiplication et de la complexité des conflits armés imposent à la communauté internationale

de passer d'une approche fondée sur la gestion des conflits à une démarche résolument tournée vers la prévention, avec la médiation comme levier privilégié. La volonté clairement affichée du Secrétaire général de mettre le processus de médiation au cœur de son action est reflétée dans son rapport du 27 juin 2017 (A/72/115) relatif à ce mode de règlement pacifique des différends. Le règlement pacifique des différends reste donc une priorité des Nations Unies, et en particulier du Conseil de sécurité. Il est consacré par les dispositions du Chapitre VI de la Charte, qui prévoient un éventail de moyens qui inclut à la fois la négociation, la médiation, la conciliation et l'arbitrage. C'est dans ce cadre que se situent les efforts inlassables du Secrétaire général, dont l'action en matière de médiation est traduite sur les théâtres des conflits par ses envoyés et représentants spéciaux, dans des conditions souvent difficiles.

La mise en place du Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation s'inscrit également dans cet ordre d'idées, en ce qu'elle renforce l'efficacité du dispositif existant. Cependant, pour atteindre l'efficacité maximale recherchée, ce dispositif requiert également un engagement politique fort, aussi bien au niveau national que régional. Il s'agit, en d'autres termes, d'une appropriation indispensable des outils subventionnés par les États et les organisations régionales. La société civile, notamment les femmes et les jeunes, et les chefs traditionnels locaux doivent aussi prendre toute leur part dans l'effort de médiation à engager.

La prévention des conflits par la médiation relève, au regard de la Charte des Nations Unies, de la responsabilité première des États, auxquels il incombe de prendre toutes les mesures idoines afin de créer les conditions sociopolitiques et économiques indispensables à la préservation de la paix. Ainsi, prenant la mesure de cette responsabilité, le Gouvernement ivoirien s'est attelé à mettre en œuvre, dès la fin de la crise postélectorale que le pays a connue, une stratégie nationale de consolidation de la paix, fondée sur la réconciliation nationale et le renforcement de la cohésion sociale, à travers la Commission dialogue, vérité et réconciliation et la mise en place d'un ministère spécialement dédié à la cohésion sociale et aux victimes de guerre. La création, en 2017, d'un centre de coordination du mécanisme d'alerte précoce et de réponse rapide participe également de cette vision. Ce mécanisme permet en effet d'identifier les prémices des conflits et de formuler des réponses permettant de prévenir ou de circonscrire les épisodes de violence.

Les stratégies nationales de prévention des conflits et de consolidation de la paix doivent trouver leur prolongement dans l'action des communautés économiques régionales qui, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, peuvent contribuer efficacement à la prévention des conflits, avec l'appui précieux des Nations Unies. À titre d'exemple, grâce à son mécanisme particulier de prévention, de gestion et de règlement des conflits, et conformément au principe de subsidiarité, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est souvent illustrée avec succès dans la gestion des crises au niveau sous-régional. Il me plaît ainsi de rappeler, à titre d'exemple, la fermeté de la CEDEAO dans son appel au retour à l'ordre constitutionnel au lendemain du coup d'État au Mali en 2012 et la médiation réussie dans la crise postélectorale en Gambie. Par ailleurs, et dans un contexte sous-régional marqué par les violences communautaires et la criminalité transnationale organisée, la mise en place de mécanismes d'alerte précoce par les organisations régionales et sous-régionales, tels que le système d'alerte et de réaction rapide de la CEDEAO, peut être de nature à permettre de prévenir des crises naissantes, et donc à faire l'économie de pourparlers parfois longs et difficiles.

La Côte d'Ivoire est d'avis que les stratégies régionales et sous-régionales gagneraient davantage en efficacité si elles étaient soutenues par les Nations Unies, conformément aux dispositions pertinentes du Chapitre VIII de la Charte. Mon pays salue ainsi la signature, le 19 avril 2017, du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Il se félicite des progrès remarquables accomplis dans la mise en œuvre de ce partenariat, notamment la coopération entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine, ainsi que les consultations régulières entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire voudrait réitérer sa conviction que la médiation demeure un outil efficace, susceptible d'être appliqué à toutes les étapes du règlement des conflits, y compris pour les prévenir ou s'attaquer à leurs causes profondes. Cependant, cette efficacité ne peut être avérée que si les membres du Conseil qui bénéficient des privilèges particuliers que leur confère la configuration actuelle du Conseil les utilisent également, et en toute bonne foi, pour aider à la préservation effective de la paix internationale. Il importe donc de mutualiser nos efforts pour faire de la

médiation un élément majeur de l'ingénierie des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous souhaitons la bienvenue, Monsieur le Vice-Premier Ministre, dans votre rôle de Président du Conseil, et nous vous remercions d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. La médiation et la prévention des conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales font en effet partie des tâches les plus urgentes dont l'ONU et l'ensemble des dirigeants politiques mondiaux doivent s'acquitter. Nous remercions pour leurs exposés le Secrétaire général António Guterres, ainsi que la Présidente et le Vice-Président des Sages, M^{me} Mary Robinson et M. Ban Ki-moon.

Il ne fait aucun doute qu'il importe de renforcer la capacité de l'ONU de prévenir les conflits. La Charte des Nations Unies et les résolutions des organes de l'ONU fournissent tous les outils nécessaires à cet égard. Je pense avant tout aux Chapitres I et VI de la Charte et à la résolution 2171 (2014), qui consacre les principes fondamentaux de l'aide internationale dans ce domaine.

Ces dernières années, le Secrétariat, le Conseil de sécurité et certaines organisations régionales et sous-régionales ont redoublé d'efforts pour analyser les causes des crises et les moyens de les prévenir. Malgré ces efforts, il n'existe pas de liste universelle ou exhaustive des indicateurs de conflit. Cela n'est guère étonnant, car l'expérience pratique du Conseil a montré que chaque situation s'accompagnait d'un ensemble de facteurs qui lui sont propres et qui influencent son évolution, ce qui signifie qu'il n'existe pas de solution universelle pour régler les problèmes. Chaque situation requiert une démarche délicate, équilibrée et impartiale et la recherche patiente d'une solution, c'est pourquoi les solutions toutes faites ne sont pas appropriées dans ce domaine.

Nous sommes fermement convaincus qu'une aide internationale ne peut être fournie qu'avec le consentement des parties à un différend. Elle doit être impartiale et sans conditions préalables. Par ailleurs, la politique du deux poids, deux mesures et les manigances politiques dissimulées visant à renverser les autorités légitimes sont inadmissibles. Hélas, ces situations ne sont pas rares aujourd'hui, ce qui pousse naturellement les États à se méfier de la médiation. Prenons l'exemple de l'Iraq, de la Libye et de la Syrie. La communauté internationale doit encore remédier aux conséquences des crises dans ces pays, qui résultent d'invasions étrangères éhontées.

Mais certains pays ne tirent pas de leçons de l'histoire. Aujourd'hui, la même approche est appliquée au Venezuela, où la phase aiguë de la crise a débuté du fait de pressions extérieures, telles que des sanctions et une ingérence étrangère directe. Il n'est guère étonnant que les efforts de médiation les plus fructueux menés dans ce pays le soient par les États qui ont la présence d'esprit de ne pas prendre position dans le conflit interne au Venezuela.

Le succès de la prévention et du règlement des crises ne pourra être atteint qu'au terme d'une quête collective minutieuse de solutions politiques et diplomatiques, fondées sur un dialogue direct et sans exclusive entre les parties concernées. L'ONU, organisation la plus représentative et faisant le plus autorité au monde, est idéalement placée pour jouer un rôle central dans les efforts de médiation internationaux. Les missions de bons offices du Secrétaire général et de ses envoyés et représentants spéciaux continuent de prouver qu'elles sont nécessaires. Toutefois, nous considérons qu'il est important de veiller à ce que les médiateurs des Nations Unies soient choisis sur la base de critères objectifs et dans le respect de l'équilibre régional.

Il importe également de tirer parti du potentiel que recèlent les organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte. Les médiateurs régionaux ont une excellente connaissance des nuances des conflits locaux, ce qui leur permet de mieux appréhender une situation et, partant, d'énoncer des propositions réalistes et objectives pour rapprocher les positions des parties. Nous nous félicitons tout particulièrement que les pays africains prennent activement l'initiative de s'attaquer aux problèmes du continent. C'est quelque chose dont les dirigeants de l'Union africaine peuvent véritablement être fiers. Dans ce contexte, je tiens à mettre en exergue les efforts de l'Union africaine s'agissant de la République centrafricaine et du Soudan du Sud, bien qu'il y ait encore beaucoup à faire, cela va sans dire.

Nous apprécions à sa juste valeur le travail du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, qui est fondé sur les principes de neutralité, d'objectivité et de coopération avec les gouvernements des États de l'Asie centrale, et qui privilégie la coopération avec des organisations d'intégration régionale telles que la Communauté économique eurasiennne, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Nous décelons d'excellentes possibilités

de développer des partenariats entre l'ONU et ces organisations, qui étendent leur autorité politique et leur contribution au renforcement de la sécurité régionale et internationale.

Si nous sommes, nous aussi, prêts à collaborer avec d'autres pour développer la diplomatie préventive, nous pensons que la prévention ne doit pas être considérée comme une panacée et qu'elle ne doit pas devenir un prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'États souverains. Le consentement de ces derniers à ce type d'intervention des Nations Unies est pour nous un critère essentiel.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'un grand nombre des problèmes que connaît le monde aujourd'hui pourraient être évités si certains de nos collègues au Conseil de sécurité accordaient réellement la priorité absolue aux intérêts des États qu'ils disent vouloir aider, au lieu de leur faire la leçon et de leur infliger des sanctions et des mesures économiques coercitives unilatérales. Ces approches unilatérales, ancrées dans leur foi aveugle d'être eux-mêmes exceptionnels et d'avoir la morale pour eux, ainsi que dans leur réticence à tenir compte des vues d'autres États, non seulement empêchent le Conseil de sécurité de parvenir à un accord sur des démarches collectives, mais sapent en outre l'autorité de l'ONU. Si nous arrivons à éliminer ce type de comportement injustifié et à courte vue, le potentiel de l'Organisation en matière de prévention des conflits et de médiation en sera considérablement renforcé.

M. Pecsteen de Buystwerve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de cette séance, et remercier également les représentants des Sages, M^{me} Mary Robinson et M. Ban Ki-moon, pour leurs paroles, en effet, empreintes de sagesse, qui devraient nous servir de source d'inspiration. Mais leurs paroles étaient également empreintes de franchise, et je crois qu'ils nous ont placés face à notre responsabilité, tant individuelle que collective, en tant que membres du Conseil de sécurité.

La Belgique a fait de la prévention des conflits une de ses priorités. Il s'agit d'ailleurs d'un des fondements de l'approche inclusive pour la pérennisation de la paix, à laquelle nous souscrivons. Comme vous l'avez rappelé dans votre note de cadrage (S/2019/456, annexe) pour ce débat, Monsieur le Président, les causes sous-jacentes de conflit relèvent de différents domaines : paix et sécurité, développement et droits humains. Il est donc normal que le Conseil dispose d'informations issues de ces trois

piliers pour évaluer les éventuelles menaces à la paix et à la sécurité. Les violations des droits de l'homme, les restrictions de l'espace politique, mais aussi la raréfaction des ressources naturelles, la dégradation de l'espace de vie suite aux activités humaines, aux catastrophes naturelles ou au changement climatique, sont autant d'indicateurs de tensions qui, dans certaines circonstances, peuvent dégénérer en un conflit. Le Conseil peut et doit se baser sur ces indicateurs pour enrichir son analyse et fonder son action.

Dans ce cadre, la Belgique est en faveur de la poursuite des exercices d'alerte précoce, et notamment d'échanges d'informations entre le Conseil et le Secrétariat, incluant les informations relevant des piliers développement et droits de l'homme. La réaction précoce, notamment par le biais de la médiation, qui fait suite à l'alerte précoce, n'est pas nécessairement l'apanage du Conseil. Il peut s'agir, selon les cas, de bons offices du Secrétaire général, de ses envoyés spéciaux, de ses représentants et des coordonnateurs résidents. Cela peut aussi avoir lieu en dehors du système des Nations Unies, comme nous le voyons en ce moment avec les exemples du Venezuela et du Cameroun. Mais le Conseil peut, le cas échéant, envoyer des signaux contribuant à générer de la volonté politique pour résoudre une crise et appuyer ses efforts de médiation. Cela n'est cependant possible que si le Conseil est dûment alerté, bien en amont.

Cela m'amène à mon second point. L'information mise à disposition du Conseil est d'autant plus intéressante si une dimension régionale y est intégrée. Les bureaux régionaux des Nations Unies offrent une valeur ajoutée, tant pour identifier des facteurs de risque que pour constater des progrès. La Belgique voit la valeur ajoutée d'une planification plus dynamique, voire fréquente, des séances d'information par les chefs de ces bureaux régionaux. Nous sommes par exemple impatients d'entendre l'analyse régionale du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique. Par ailleurs, ces bureaux régionaux sont le véhicule idéal pour soutenir ou collaborer avec des organisations régionales ou sous-régionales. Pour la Belgique, ces organisations ont un rôle de premier rang pour la prévention des conflits et la médiation. Nous les encourageons à poursuivre le développement de leur capacités en ce sens. Le dialogue entre pays d'une même région, en dehors d'une organisation formelle, a également une valeur ajoutée. Cela permettrait notamment de converger peut-être vers des mesures de décriminalisation, qui seraient bien utiles au Moyen-Orient

par exemple. Ici aussi, les Nations Unies pourraient offrir un soutien pour des dialogues informels.

Je voudrais en troisième lieu mettre l'accent sur l'importance de l'articulation entre la prévention, y compris au niveau local, et les opérations de maintien de la paix. La Belgique soutient le Secrétaire général dans sa volonté d'accroître l'expertise en médiation au sein même des missions et de renforcer les partenariats avec les acteurs locaux et nationaux de la médiation. Une approche intégrée, sur mesure et bien coordonnée est nécessaire dans le domaine de la médiation. L'engagement des missions avec les communautés, notamment les autorités locales, les chefs traditionnels ou religieux et d'autres acteurs pertinents du terrain, permet d'éviter que les tensions locales ne nourrissent le conflit, et de façon plus positive, permet de consolider la paix à travers la réconciliation locale.

Même si, bien entendu, l'engagement communautaire est la responsabilité première de la composante civile et policière, il importe qu'il soit aussi soutenu par la composante militaire des missions. Saluons les efforts faits en ce sens au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine par exemple. L'appropriation nationale des processus de médiation et de prévention augmente les chances de réussite de ceux-ci. Et c'est d'autant plus le cas quand les femmes sont à bord comme médiatrices, négociatrices et témoins de ces processus.

La séance est levée à 12 h 30.